



Avant-propos

Un nouveau souffle

Depuis 25 ans, l'ICES (Institut Catholique d'Études Supérieures) a reçu de ses fondateurs la mission de former, par un enseignement universitaire, des jeunes habiles dans leurs domaines de compétence et solides sur le plan personnel, pour leur permettre d'assumer demain des responsabilités dans la société. Tâche exaltante s'il en est que de préparer la société de demain, mais charge redoutable dans un monde qui ne reconnaît plus aussi naturellement qu'autrefois la vertu de la transmission, et qui évolue très rapidement.

Pour être et rester à la hauteur de la tâche confiée, l'ICES, comme toute institution, doit se renouveler sous peine de disparaître. C'est pourquoi, il y a 18 mois, les équipes de l'ICES se sont mises en route, à l'occasion du 25^e anniversaire, pour réfléchir à la façon de passer des temps héroïques de la fondation aux temps non moins passionnants de la consolidation et du développement.

Dans cette perspective, l'ICES a pris le temps d'une démarche stratégique dont le but est de permettre aux équipes de s'inscrire dans un projet



qui donne sens et cohérence aux actions et responsabilités des uns et des autres, chacun concourant de façon indispensable à la réussite commune.

Trois groupes de travail ont instruit les réponses à apporter aux questions économiques, académiques, pédagogiques et éducatives qui se posent. Ils n'ont pas cherché à rompre avec le passé, mais plutôt à actualiser les intuitions qui ont présidé à l'installation de L'École Universitaire dans laquelle tous se reconnaissent.

ICES Horizon 2025 vous présente le projet stratégique de l'ICES en le situant dans son environnement, en faisant le bilan des réussites et des limites, en définissant ce qui fait son identité et son originalité, en présentant les axes de développement et de progrès retenus.

Puissiez-vous y trouver l'esprit de l'ICES, celui sans lequel rien n'aurait été possible il y a 25 ans, celui qui donne toujours à l'ICES et à ses équipes le désir d'aller de l'avant et d'entrer sans crainte dans l'aventure de l'avenir!

Éric de Labarre, président de l'ICES

Préambule

«Plus petit, mais plus grand» “Small, yet great”

ICES HORIZON 2025 est le projet stratégique de développement dont l'Institut Catholique d'Études Supérieures de La Roche-sur-Yon (*The Catholic University of the Vendée*) se dote en 2015, à l'occasion du 25^e anniversaire de sa création, et pour les dix années à venir.

Ce projet s'inscrit dans l'esprit des pionniers qui ont donné naissance à l'ICES en 1989-1990. Il traduit une véritable ambition, respectueuse de la tradition de L'École Universitaire qui fut aux origines de la fondation de l'ICES et doit continuer à irriguer les choix et orientations pour la décennie à venir. La formule « *Plus petit, mais plus grand* » (« *Small, yet great* ») résume cette ambition ; elle constitue désormais une sorte de devise de l'ICES ; elle vient en écho de la célèbre formule de saint Paul : « *Car lorsque je suis faible, c'est alors que je*

*suis fort*¹ » et rappelle également le Livre de Job : « *Though thy beginning was small, yet thy latter end should greatly increase*² ».

« *Plus petit, mais plus grand* », l'ICES veut l'être à de multiples égards.

« *Plus petit, mais plus grand* », l'ICES veut l'être par le public auquel il s'adresse. Implanté en Vendée sur une terre chargée d'histoire, l'ICES est au service des jeunes Vendéens et du territoire qui l'a fait éclore. Mais L'École Universitaire est aussi un modèle offert à tous ceux qui le souhaitent, hors du département de la Vendée, en France et au delà, qu'ils décident d'y faire leurs études ou qu'ils s'en inspirent pour fonder de nouveaux établissements.

1. St Paul, 2 Co, 12, 10.

2. Job, 8, 7.

L'ICES est effectivement persuadé que l'avenir suppose, selon l'expression convenue, « de vivre local et de penser global » ; cela doit se traduire de plus en plus dans la diversité des origines de ses étudiants et par le rayonnement de l'ICES qui sert aussi celui de la Vendée.

« *Plus petit, mais plus grand* », l'ICES veut l'être par son mode d'organisation. Convaincu de la nécessité de rester un établissement à taille humaine dans lequel la qualité des relations interpersonnelles constitue le facteur premier de la réussite, l'ICES maîtrise son développement quantitatif au cœur de la ville chef-lieu du département de la Vendée. Les contraintes qu'impose cette taille raisonnable en termes d'offre de formations ou de recherche sont compensées par l'exigence élevée

de la formation humaine et par le choix délibéré de la pluridisciplinarité dans les travaux de recherche.

« *Plus petit, mais plus grand* » est aussi et surtout une formule qui dit ce que l'ICES propose à ceux qu'ils forment. Développer tous ses talents, au delà même de ce que l'on pensait possible, est une exigence pour tout étudiant, dont l'ICES souhaite faire une règle de vie pour les adultes qui l'auront fréquenté. Cette exigence, bien comprise, s'applique dans tout métier et peut conduire à exercer de hautes responsabilités dans tous les secteurs de l'activité sociale. Dans tous les cas, le désir de la réussite sociale et professionnelle, la légitime ambition de chacun n'ont de sens et de valeur qu'au service des autres et de la collectivité. La reconnaissance viendra en surplus.







Le
contexte



Le projet *ICES Horizon 2025* s'inscrit dans un contexte particulier dont les caractéristiques les plus déterminantes sont les suivantes.

I. Un environnement économique et social favorable

La Vendée compte désormais 650 000 habitants, soit une augmentation de près de 30 % en un quart de siècle. Face à une telle croissance de la population, on comprend aisément la décision de créer, au tournant des années 90, un établissement d'enseignement supérieur généraliste à La Roche-sur-Yon, décision qui apparaît aujourd'hui prophétique. Tous les travaux de prospective concluent à une poursuite de cette prospérité démographique puisque l'on attend une nouvelle progression de 30 % du nombre des habitants de la Vendée d'ici 2040.

L'ICES a accompagné l'essor démographique du département en formant en 25 ans près de 5000 étudiants. Il devra continuer à le faire, d'autant que l'ambition affichée par les pouvoirs publics pour 2025 est que 60 % de chaque classe d'âge soit diplômée de l'enseignement supérieur³.

Le département est riche de plus de 23 000 entreprises – dont près de 90 % de moins de 10 salariés – et de 170 000 salariés dans tous les secteurs d'activité, y compris dans le secteur industriel ; cela explique sans doute un taux d'activité supérieur à la moyenne nationale (8,3 % de demandeurs d'emploi contre 9,8 % au plan national).

L'ICES participe à ce dynamisme autant qu'il le soutient, en formant les futurs cadres du secteur

privé comme du secteur public, mais aussi en prenant part à la formation d'un bon nombre d'enseignants, sans doute plus d'un millier en 25 ans.

L'économie vendéenne a su s'ouvrir au marché national, puis international, puisque de nombreux leaders dans leurs secteurs respectifs ont germé et sont toujours présents en Vendée.

De la même manière, l'ICES a diversifié son recrutement en passant progressivement à plus de 50 % d'étudiants originaires des quatre coins de l'hexagone (notamment du Grand Ouest) et d'Outre-Mer, et en accueillant environ 5 % d'étudiants venant du reste du monde.

Mais le ressort et l'âme de la Vendée résident avant tout dans l'engagement de ses habitants et particulièrement dans l'engagement bénévole, puisqu'un très important tissu associatif maille le territoire vendéen.

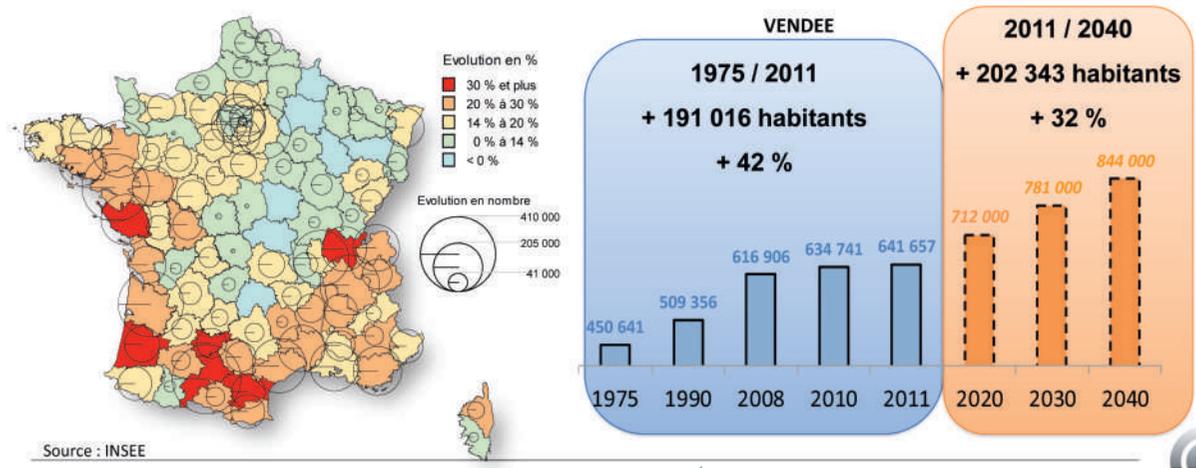
L'ICES y a tout naturellement trouvé sa place. L'OGICES (Organisme de gestion de l'ICES), association à but non lucratif qui porte l'ICES, est accompagné depuis peu d'une fondation afin de permettre à d'éventuels mécènes de participer par leurs dons à l'œuvre d'intérêt général que gère l'ICES.

De nombreux organismes s'appuient sur l'esprit de service des étudiants icesiens pour trouver le personnel d'encadrement qui leur est nécessaire. Chaque année, le Forum des services à l'ICES regroupe une douzaine d'associations qui offrent aux jeunes la possibilité d'assumer des responsabilités dans la cité. On y trouve bien évidemment le scoutisme, de même que l'œuvre des Apprentis d'Auteuil, la Conférence de St-Vincent-de-Paul, le Secours Catholique ou encore des associations de sensibilisation au don du sang et de moelle osseuse. L'ICES forme des jeunes prêts à s'engager et à servir.

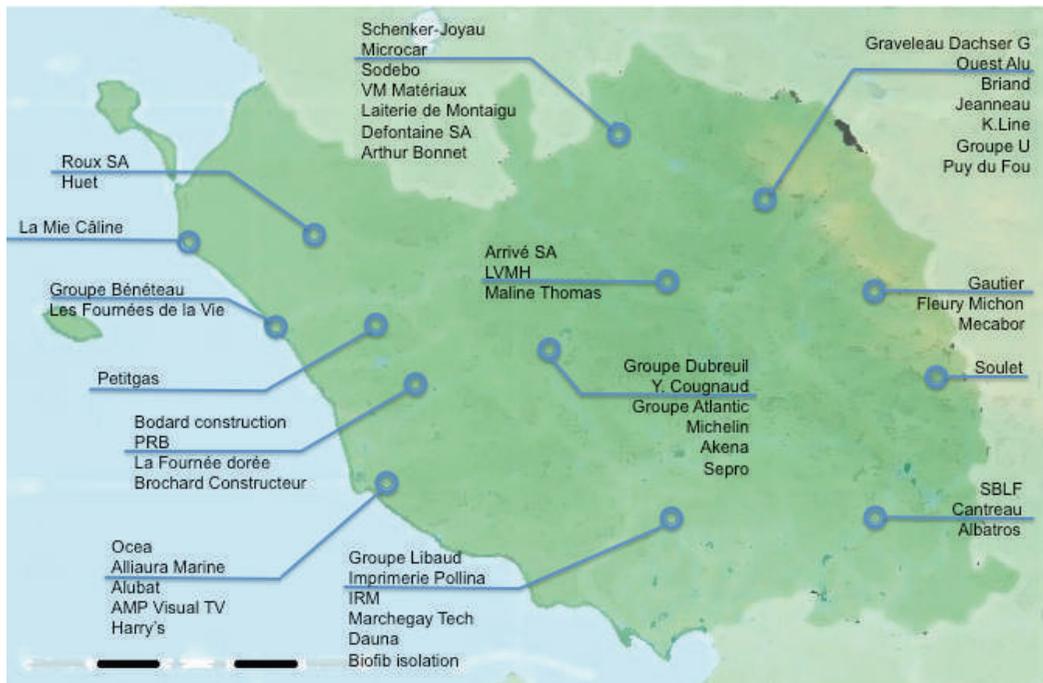
3. Cf. Rapport rendu le 8 septembre 2015 par la Stranes – comité pour la Stratégie nationale de l'Enseignement Supérieur.

Évolution de la population vendéenne depuis 1975 et perspective de développement à l'horizon 2040.

2^e rang au niveau national pour l'évolution (en %) de la population par département entre 2008 et 2040



La Vendée : un territoire riche de ses entreprises.



II. Le terreau porteur de l'enseignement catholique

L'enseignement catholique français connaît un développement lent et régulier depuis le début des années 2000, après une période de stagnation voire de recul au cours de la dernière décennie du 20^e siècle : + 50 000 élèves, soit plus de 2,1 millions d'élèves si l'on ajoute les étudiants des universités catholiques et des écoles d'ingénieurs aux élèves des écoles, collèges et lycées. Ce constat d'ensemble masque des disparités considérables selon les degrés et selon les régions.

Dans l'enseignement supérieur, la part de l'enseignement catholique a cru de façon sensible au cours des dix dernières années, mais elle reste malgré tout très faible, notamment dans l'enseignement universitaire : à peine 30 000 étudiants – hors formations canoniques. C'est dans le Grand Ouest que l'enseignement universitaire catholique est le plus important, le principal acteur étant l'UCO (Université Catholique de l'Ouest) – « la Catho d'Angers » – avec environ 7 500 étudiants.

La Vendée est le département français dans lequel l'enseignement catholique est le mieux implanté puisqu'il scolarise plus de la moitié des élèves.

La forte tradition de l'enseignement catholique en Vendée et dans l'Ouest a constitué le terreau indispensable à la naissance et la croissance de l'ICES. Elle demeure un élément essentiel pour le développement futur de l'établissement, l'ICES étant le prolongement logique d'une scolarité dans un lycée catholique. L'Institut s'inscrit donc dans la continuité et la coopération avec l'enseignement catholique secondaire de Vendée qui, fort de plus de 10 000 élèves en lycée, se trouvait en 1990 dans la position délicate de devoir orienter systématiquement hors du département les jeunes Ven-

déens désireux de poursuivre des études supérieures, que ce soit dans le secteur public ou privé.

Né à l'initiative de l'enseignement catholique diocésain, ce qui est une originalité remarquable par rapport aux autres instituts catholiques, l'ICES reste en lien très étroit avec lui.

III. Le sillon de la nouvelle évangélisation tracé par Jean Paul II

« Les responsabilités missionnaires de l'Église ne sont pas recevables si elles ne sont authentifiées par un sérieux engagement pour la nouvelle évangélisation dans les pays de vieille tradition chrétienne⁴. »

Dans les années 80, le constat de la sécularisation croissante de l'Europe et la marginalisation de l'Église attestent des limites de la « théologie de l'enfouissement ». Le Pape Jean Paul II invite alors les catholiques, et plus spécialement ceux des pays de tradition chrétienne, à entrer dans une « nouvelle évangélisation ». Celle-ci devait se traduire par une ferveur spirituelle accrue, une annonce décomplexée de la foi, un accent mis sur la convivialité de la communauté chrétienne et une ré-évangélisation de la culture.

En 1989, l'évêque de Luçon, M^{gr} Paty, répond à l'appel de Jean Paul II par la fondation de l'ICES. Par son histoire, par sa forme institutionnelle, par son enseignement et l'esprit qui l'anime, l'ICES s'inscrit à l'évidence dans le mouvement initié par Jean Paul II. On comprend aisément que l'ICES ait été, à maintes reprises, au cœur des débats qui animent l'Église en Vendée et en France. En choisissant d'annoncer le Christ et d'enseigner la richesse

4. Jean Paul II, *Redemptoris Missio*, n° 37, 1990.

du magistère, notamment sur les sujets sociétaux, éthiques ou moraux, l'ICES s'est trouvé bien des fois à contre-courant, voire isolé, en quelque sorte « *dans le monde, mais pas du monde*⁵ ».

L'ICES a également doté le diocèse d'un lieu de réflexion et d'enseignement chrétien au cœur de la Vendée, permettant ainsi à de nombreux jeunes de se préparer à servir l'Église. Il représente aujourd'hui un rameau vivifiant de l'aumônerie des jeunes. Il apporte également un dynamisme évident à la paroisse St-Paul (église St-Louis) de La Roche-sur-Yon, où bon nombre d'étudiants prennent part chaque semaine aux célébrations, aux temps de prière, à la chorale, à la liturgie, au service des plus pauvres, etc. Il participe également à l'approfondissement de la foi chrétienne dans le diocèse de Luçon, au travers des enseignements de théologie, de nombreuses conférences spirituelles, politiques, éthiques et des témoignages d'engagement qui y sont donnés.

IV. Un contexte universitaire complexe et contrasté

L'accès des jeunes à l'enseignement supérieur s'accroît de manière régulière depuis plusieurs décennies. Toutes les études convergent pour dire que cette tendance se confirmera dans les années à venir, jusqu'en 2022-2023 vraisemblablement ; elle résulte notamment du baby-boom de l'an 2000 et de l'ambition de conduire 50 % de chaque classe d'âge au niveau Bac +3. Tous les segments de l'enseignement supérieur sont concernés, l'université en particulier qui devrait progresser plus que les autres secteurs (BTS, IUT et CPGE)⁶.

5. St Jean 17, 16-18.

6. La note d'information *Enseignement supérieur et Recherche* n° 15-02 d'avril 2015 prévoit que le nom-

De même, les effectifs de l'ICES croissent rapidement : 861 étudiants à la rentrée 2012, plus de 1100 en 2015.

Les années 80 et 90 ont été marquées par l'es-saimage, sous des formes diverses, de centres universitaires dans les villes de taille moyenne. Un mouvement inverse s'est produit à partir de la deuxième moitié des années 2000, en vue de rationaliser l'offre de formation sur le territoire et de disposer de pôles d'enseignement supérieur ayant une taille critique suffisante tant en termes d'allocation des deniers publics que sur le plan de la recherche. C'est dans ce cadre général que s'expliquent le renforcement de l'autonomie, – y compris financière –, des universités publiques, les fusions d'universités, la création des PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur), et aujourd'hui des COMUE (Communauté d'universités et d'établissements). Ainsi sont en train de se constituer l'UBL (Université Bretagne-Loire), ensemble qui accueillera plus de 150 000 étudiants et une COMUE en Poitou-Charentes et dans le Centre au sein de laquelle on trouve en particulier des universités partenaires de l'ICES : La Rochelle et Poitiers.

L'ICES est resté jusqu'à présent à l'écart de ces évolutions, mais ne saurait les ignorer pour l'avenir.

Autrefois compétence quasi-exclusive de l'État, l'enseignement supérieur est désormais un secteur d'activité dans lequel les collectivités locales s'investissent. Ainsi la région Pays de la Loire a-t-elle élaboré un schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a trouvé, en janvier 2014, une déclinaison au niveau de l'agglomération de La Roche-sur-Yon.

bre d'étudiants en universités devrait passer de 1450000 en 2014 à 1550000 en 2023, soit une progression de près de 7%.

Depuis son origine, l'ICES s'est inscrit dans la politique départementale de développement d'un enseignement supérieur vendéen, élément parmi beaucoup d'autres de la modernisation et du développement de la Vendée.

En revanche, l'ICES est resté longtemps à distance des réflexions et du travail sur l'enseignement supérieur aux niveaux local et régional. Depuis 2014, l'ICES participe aux instances de concertation mises en place par le schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon. Il ne saurait en être autrement, sachant qu'avec 1100 étudiants, l'ICES scolarise 21 % de la population étudiante yonnaise, plus de 40 % des étudiants en filières universitaires et près de 60 % des étudiants inscrits dans des filières universitaires généralistes hors IUT. Une illustration concrète des évolutions en cours et de la meilleure insertion de l'ICES dans le tissu local de l'enseignement supérieur peut être trouvée dans le partenariat conclu en 2015 avec le CNAM Vendée pour la création de la filière droit-économie-management.

Les mutations de l'enseignement supérieur privé sont également importantes⁷.

Certes, le cadre de la reconnaissance des diplômes, avec les deux possibilités de la convention avec une université publique et du jury rectoral est resté formellement stable. Néanmoins, il est clair que la voie de la convention est aujourd'hui nettement privilégiée par les autorités de l'État, comme en attestent les demandes réitérées du recteur de Nantes en ce qui concerne les masters ouverts à l'ICES.

7. Cf. Rapport de l'IGAENR n° 2015-47 : « L'enseignement supérieur privé : propositions pour un nouveau mode de relations avec l'État », juin 2015.

La contractualisation des rapports entre l'État et les instituts privés est cependant le facteur d'évolution le plus décisif. Engagée en 2009-2010, la contractualisation est désormais la condition *sine qua non* de l'octroi de subventions par l'État et son prolongement naturel est l'introduction par la loi du 22 juillet 2013 de la qualification d'EESPIG (Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général). L'ICES a conclu tardivement son premier contrat avec l'État le 29 août 2014, pour la période 2014-2017. Il est engagé dans la préparation d'un nouveau contrat quinquennal pour la période 2017-2022, avec l'objectif de l'obtention du label d'EESPIG.

Au sein de l'enseignement supérieur privé, l'enseignement catholique n'occupe qu'une place modeste si on la compare à celle occupée par l'enseignement catholique primaire et secondaire. Si l'on s'en tient à l'enseignement universitaire, le nombre d'étudiants dans les instituts catholiques n'excède guère le chiffre de 30 000⁸ en comptant les effectifs de l'ICES, au demeurant modestes puisqu'ils atteignent tout au plus le tiers de ceux de l'Institut catholique de Toulouse, le plus petit des cinq établissements appartenant à l'UDESCA.

L'accession de l'ICES à la qualité d'université catholique au sens de la Constitution apostolique *Ex corde ecclesiae* en 2010-2011 n'a pas, jusqu'à présent, permis de clarifier et d'apaiser les relations avec les instituts relevant de l'UDESCA. Cette situation marque le paysage de l'enseignement universitaire catholique français et pèse sur les stratégies, les représentations et les ressources de l'ICES, comme en témoigne le fait que l'ICES n'ait pas pu, à ce jour, être admis à la FIUC (Fédération Internationale des universités catholiques).

8. Le rapport IGAENR de 2015 attribue 26 413 étudiants aux cinq Instituts faisant partie de l'UDESCA en 2011-2012.







L' état des lieux



Au cours des 25 ans écoulés, l'ICES s'est développé et a su trouver sa place dans le paysage universitaire et ecclésial, y apportant sa contribution originale avec le concept de L'École Universitaire et proposant une formation globale aux étudiants. Il est ainsi devenu un acteur local et régional reconnu en s'intégrant dans le tissu vendéen.

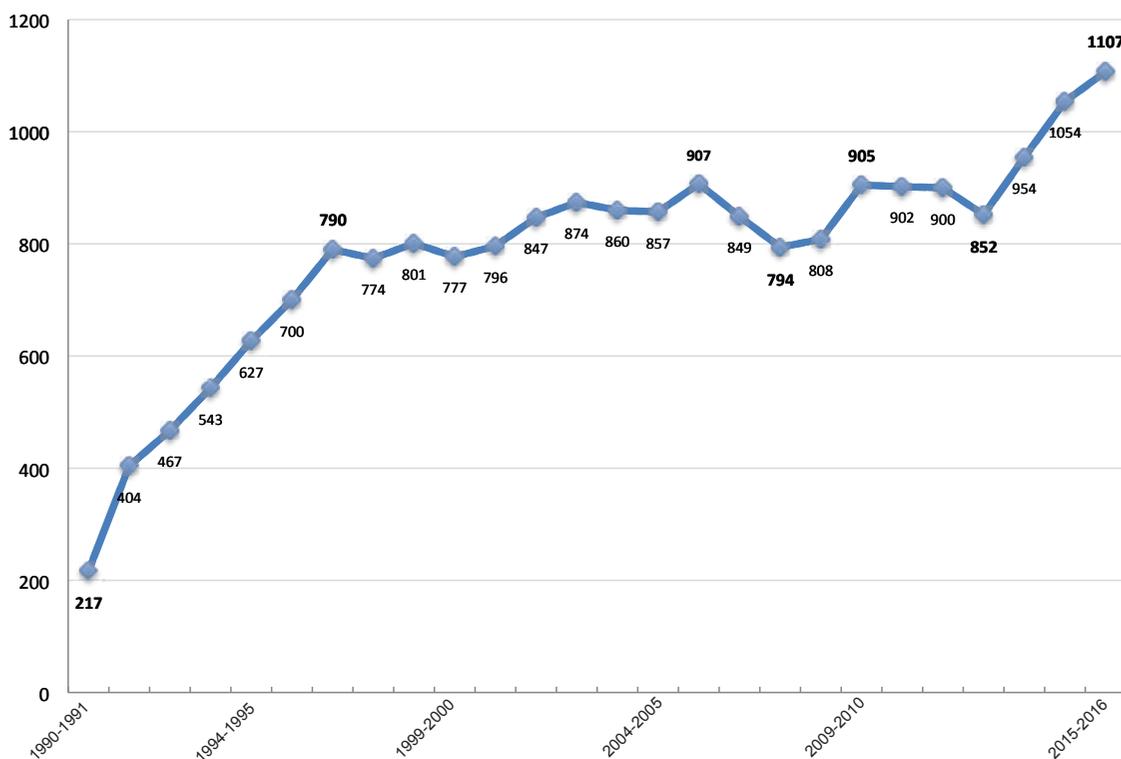
Depuis 25 ans, l'ICES a développé un esprit pionnier et novateur dans un contexte délicat de relatif isolement institutionnel. Ce contexte a renforcé sa spécificité d'École Universitaire, concept ajusté aux attentes des étudiants et des familles qui recherchent un cadre propice aux études grâce à des effectifs raisonnables et un encadrement de proximité actif.

La dimension éthique et spirituelle de la formation proposée est un atout apprécié. Elle contribue à la réputation à la fois académique et ecclésiale de l'Institut, notoriété qui s'étoffe progressivement ;

la croissance régulière des effectifs l'atteste, et plus encore le choix effectué par des étudiants et des familles éloignés de la Vendée. Malgré les difficultés de sa création, l'ICES a pris sa place et participe au rayonnement de l'enseignement catholique français.

L'ICES peut aussi être fier des résultats obtenus aux examens et validés par des jurys rectoraux ou d'université puisque, chaque année, le pourcentage de réussite voisine les 90 %, chiffre bien supérieur à la moyenne nationale, y compris, ce qui est le plus remarquable, en première année de licence (85,44 % en 2015). Ces résultats sont la preuve de la qualité et du fort investissement du corps professoral auprès des étudiants comme de l'engagement des étudiants de l'ICES dans leurs études et la préparation de leur future vie professionnelle.

Évolution des effectifs à l'ICES sur 25 ans.



I. L'évolution des effectifs : une progression constante et contrastée

Le nombre des étudiants scolarisés à l'ICES a progressé de façon régulière depuis la fondation de l'établissement, passant de 252 en 1990, première année universitaire, à 1107 à la rentrée 2015. Sur 26 rentrées universitaires, 17 révèlent une croissance (entre 2 et 16 %), 9 une régression (entre 1 et 4,9 %).

La période la plus récente est à nouveau marquée par une forte progression, de plus de 30 % de 2012 à 2015. Cette évolution s'explique notamment par l'ouverture d'une licence de sciences politiques dès la première année de licence, alors qu'elle n'était auparavant accessible qu'en troisième année de licence.

La hausse des effectifs masque cependant des évolutions contrastées des filières. Avec respectivement 320 et 253 étudiants, le droit et les sciences politiques sont les disciplines qui attirent le plus d'étudiants et dont le succès ne se dément pas. Les progrès des sciences politiques, tant en licence avec l'ouverture des première et deuxième année de licence, qu'en master de relations internationales, sont spectaculaires : 60 étudiants en 2011, 253 en 2015. Les départements de biologie et d'histoire ont connu un développement constant jusqu'en 2002 pour le premier, jusqu'en 2006 pour le second, avant de subir une baisse qui ramène ces disciplines au même étiage, soit 120 à 130 étudiants chacune, étant noté que si le département d'histoire est doté d'un master, il n'en va pas de même en biologie, aujourd'hui limitée à la licence après avoir conduit les étudiants jusqu'au DESS, avant que le système LMD ne s'installe. Si le département d'anglais est stable avec 95 étudiants environ, les mathématiques/physique-chimie et, plus encore, les lettres ont connu une érosion lente

et préoccupante, à l'image du contexte national, ces filières ayant perdu près de la moitié de leurs effectifs par rapport à leur point le plus haut.

II. L'origine géographique des étudiants : la diversification est en cours

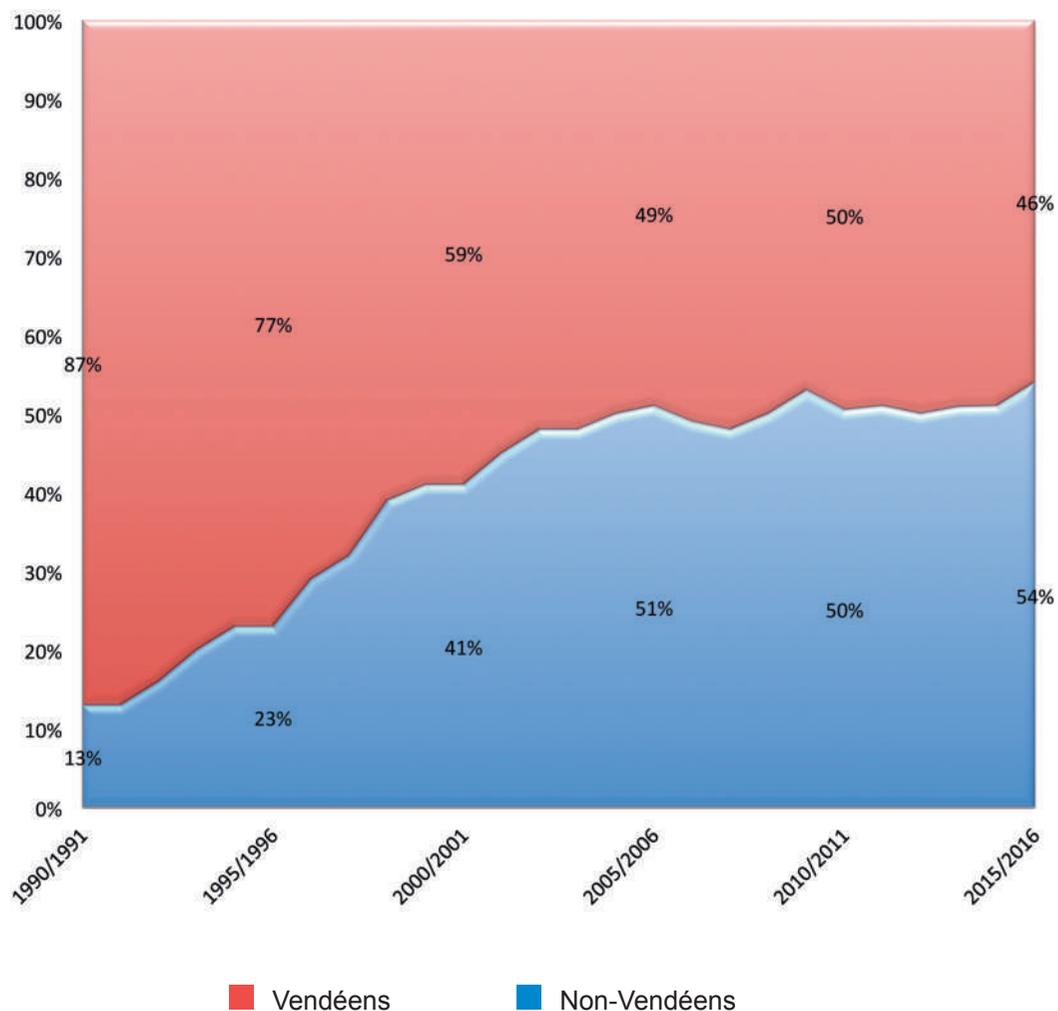
Initialement créé pour offrir aux jeunes Vendéens la possibilité de poursuivre sur place leurs études supérieures, l'ICES a d'abord accueilli essentiellement des étudiants domiciliés dans le département. Comme les effectifs, la progression du nombre d'étudiants issus d'autres régions est presque constante.

À partir de 2002, le rapport entre Vendéens et non-Vendéens s'établit à son étiage actuel, c'est-à-dire un équilibre presque parfait et d'une grande stabilité, même si les dernières années, et notamment 2015-2016, marquent une légère poussée des non-Vendéens (54 %). L'augmentation du nombre de non-Vendéens est sans aucun doute liée à la montée en puissance de la filière juridique, et plus récemment du département de sciences politiques, filières qui, à raison de leur réputation, recrutent plus que les autres disciplines sur l'ensemble du territoire national.

Vendée mise à part, 62 départements sont représentés à l'ICES. On relève aussi un nombre significatif d'étudiants en provenance de Paris et de la région parisienne – en particulier les Yvelines –, de Charente-Maritime, de Gironde, des Pyrénées Atlantiques, d'Indre-et-Loire. Certains viennent des antipodes : Alpes-Maritimes, Savoie et Haute-Savoie, Pyrénées-Orientales, sans compter quelques étudiants originaires d'Afrique ou enfants d'expatriés.

Les filières sont très inégalement marquées par la présence de non-Vendéens. Les filières

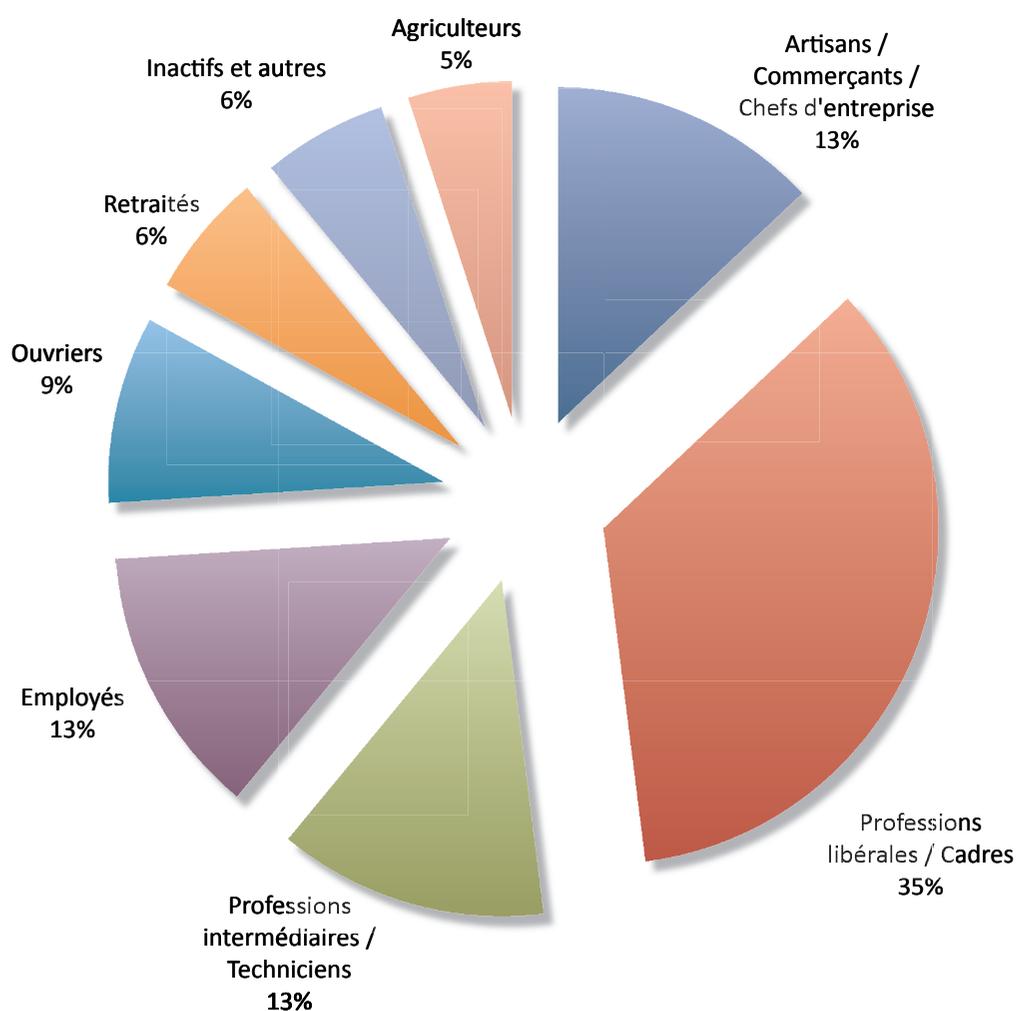
Évolution des pourcentages d'étudiants vendéens et venant d'autres départements à l'ICES.



scientifiques et le département de lettres sont presque exclusivement fréquentés par des locaux, tandis que les filières de droit et de sciences politiques accueillent plus de 70 % d'étudiants dont les familles sont domiciliées hors de Vendée. Les départements d'anglais et d'histoire se situent à mi-chemin.

III. L'origine sociale des étudiants : un éventail largement ouvert

Loin d'être un établissement réservé aux familles les plus aisées, l'ICES accueille toutes les catégories socioprofessionnelles. On notera seulement une proportion supérieure à la moyenne d'enfants de cadres et de professions libérales. Encore faut-il souligner que ce pourcentage tend à



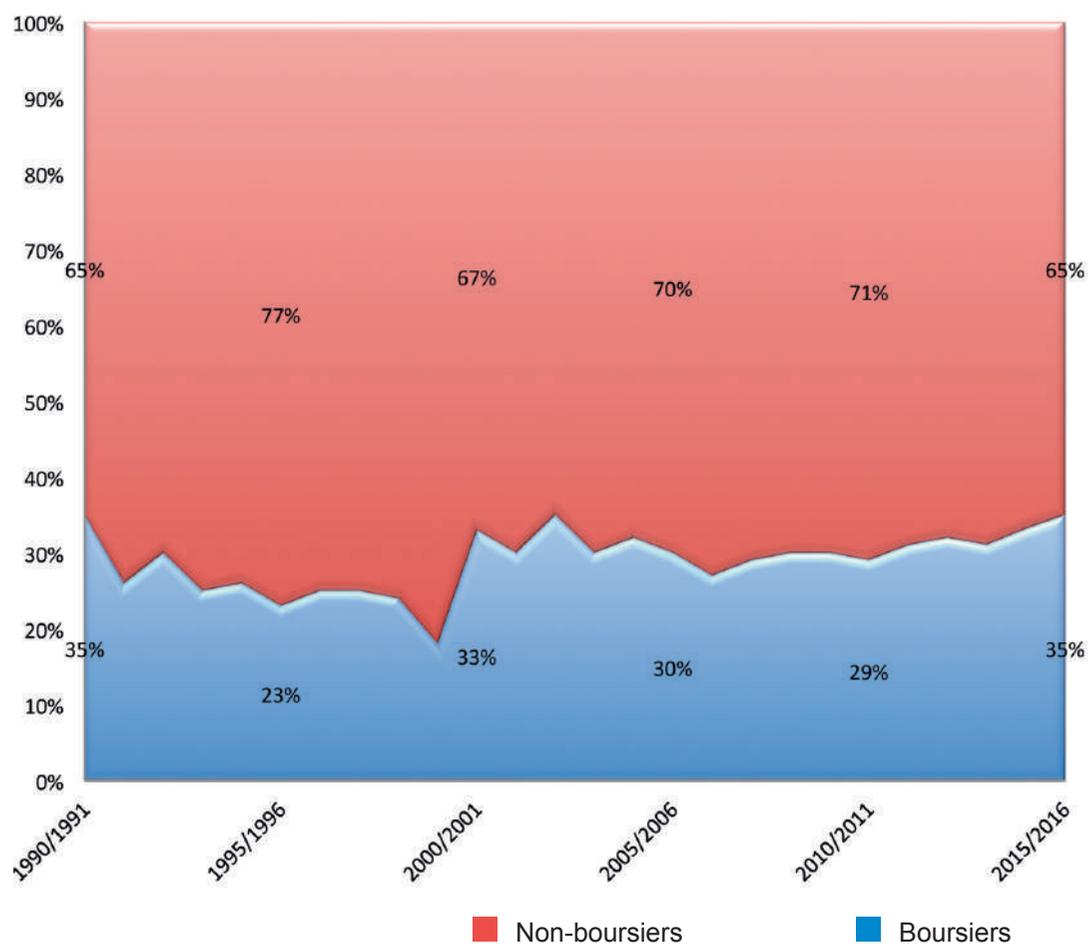
Répartition des effectifs en septembre 2014 en fonction de l'origine socio-professionnelle.

se réduire. Après avoir atteint un peu plus de 38 % en 2008-2009, le chiffre s'est abaissé à 34 % en 2014-2015, il est de 36 % en 2015-2016. La proportion d'enfants d'employés et d'ouvriers augmente légèrement mais nettement: 13,50 % pour les employés (+ 3 % depuis 2010), 9,22 % pour les ouvriers (+1 % depuis 2010).

Cette évolution est corroborée par la croissance du nombre des étudiants boursiers, soit un

peu plus de 34 % en 2014 et 35 % en 2015. On note une tendance à l'accroissement du nombre de boursiers depuis 2007: de 26 à 35 %, ce qui correspond très exactement au taux moyen national (34,8 %).

Évolution des pourcentages d'étudiants boursiers et non boursiers à l'ICES.

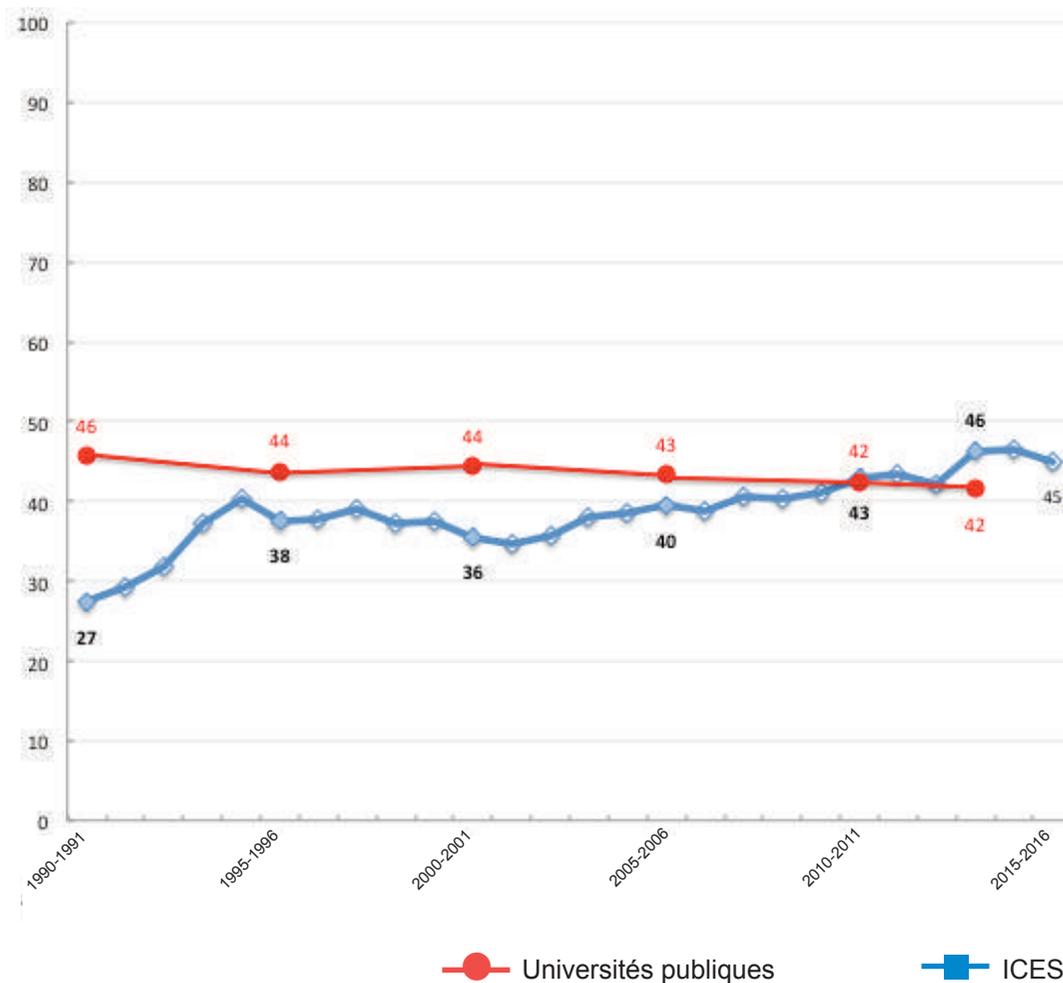


IV. L'origine scolaire des étudiants : la prépondérance de l'enseignement catholique

L'examen des établissements d'origine des étudiants atteste que l'ICES est un débouché naturel de l'enseignement catholique. En 2014, les lycéens de l'enseignement public représentent un peu moins de 20 % des étudiants de l'ICES. Cette caractéristique ne saurait étonner. Elle est parfaite-

ment en phase avec la place qu'occupe l'enseignement catholique dans l'Ouest de la France, et tout particulièrement en Vendée où plus de 55 % des lycéens fréquentent des établissements catholiques. Elle est aussi en harmonie avec la proposition pastorale tout à fait explicite faite par l'ICES, proposition déterminante pour un nombre significatif de jeunes qui le fréquentent et qui y trouvent le moyen d'approfondir et d'étayer d'autres engagements, en particulier dans les mouvements scouts.

Évolution du pourcentage de garçons depuis 25 ans à l'ICES et au sein des universités publiques.



V. La répartition des étudiants par sexe : une situation atypique

La part des filles dans l'effectif des étudiants de l'ICES est très nettement atypique par rapport à ce que l'on constate généralement à l'université.

Pendant longtemps, le nombre de filles était bien plus élevé que le nombre de garçons parmi les étudiants. Le pourcentage d'étudiantes a atteint jusqu'à 72 % des effectifs au moment où l'université française en enregistrait à peine 54 % ; la place importante occupée par la formation des futurs maîtres et la licence de psychologie aujourd'hui disparue peut notamment expliquer cet équilibre initial. Mais tandis que la part des étudiantes n'a cessé de croître dans l'université pour atteindre 58 %, c'est à un phénomène inverse que l'on assiste à l'ICES. Les courbes de l'université et de l'ICES se sont croisées en 2008-2009. En 2014-2015, la part des filles à l'ICES n'est plus que de 53,5 %. Le mou-

vement, la part des garçons à l'ICES est passée de 27 % à 45 %.

vement est donc en cours depuis sept ans environ, mais il s'est accéléré avec le développement de la filière de sciences politiques qui est marquée par une forte présence des garçons. En 2015-2016, la part des filles remonte à 55 %.

VI. Le corps professoral : l'excellence tous azimuts

Le corps enseignant de l'ICES est inhabituel par rapport à ce que l'on peut constater dans les universités publiques, et même à ce que l'on trouve dans les cinq universités catholiques historiques.

En effet, compte tenu de sa jeunesse et de son nombre encore assez réduit d'étudiants, le corps enseignant permanent de l'ICES est limité. À ce jour, c'est-à-dire à la rentrée universitaire 2015, 13 salariés en tout et pour tout se répartissent entre le Conseil scientifique (1 personne) et les 7 départements (12 personnes) : 3 en droit, 2 en histoire, 2 en lettres, 2 en biologie, 1 en anglais, 1 en sciences politiques, 1 en mathématiques et physique-chimie.

On comprend donc aisément que l'essentiel des services d'enseignement est pris en charge par des professeurs qui assurent des vacations à l'ICES. Plus de 350 vacataires apportent leur concours à l'ICES ; ils peuvent intervenir dans un ou plusieurs département(s). Leur contribution est variable : certains peuvent ne faire que quelques heures (6 à 12 heures), d'autres assurent plus de 200 heures d'enseignement annuel.

Les origines académiques ou géographiques sont très diverses.

Sur le plan académique, le corps professoral vacataire comporte des professeurs et maîtres de conférences des universités publiques et, dans une moindre mesure, des instituts catholiques, des directeurs et chargés de recherches (CNRS, INSERM, etc.). Les professeurs agrégés du second

degré sont très présents, en particulier dans les sciences exactes et en langues. L'ICES est aussi riche des professionnels qui partagent son projet et souhaitent y apporter leur appui : prêtres, religieux, journalistes de presse écrite et audiovisuelle, avocats, conseillers d'État, conseillers à la Cour de Cassation, conseillers à la Cour des Comptes et des chambres régionales des comptes, généraux et officiers supérieurs, préfets, recteurs, chefs d'entreprises, cadres hospitaliers, ingénieurs, consultants, conservateurs, archivistes, administrateurs civils et territoriaux, comédiens, écrivains, diplomates français et des institutions internationales, etc.

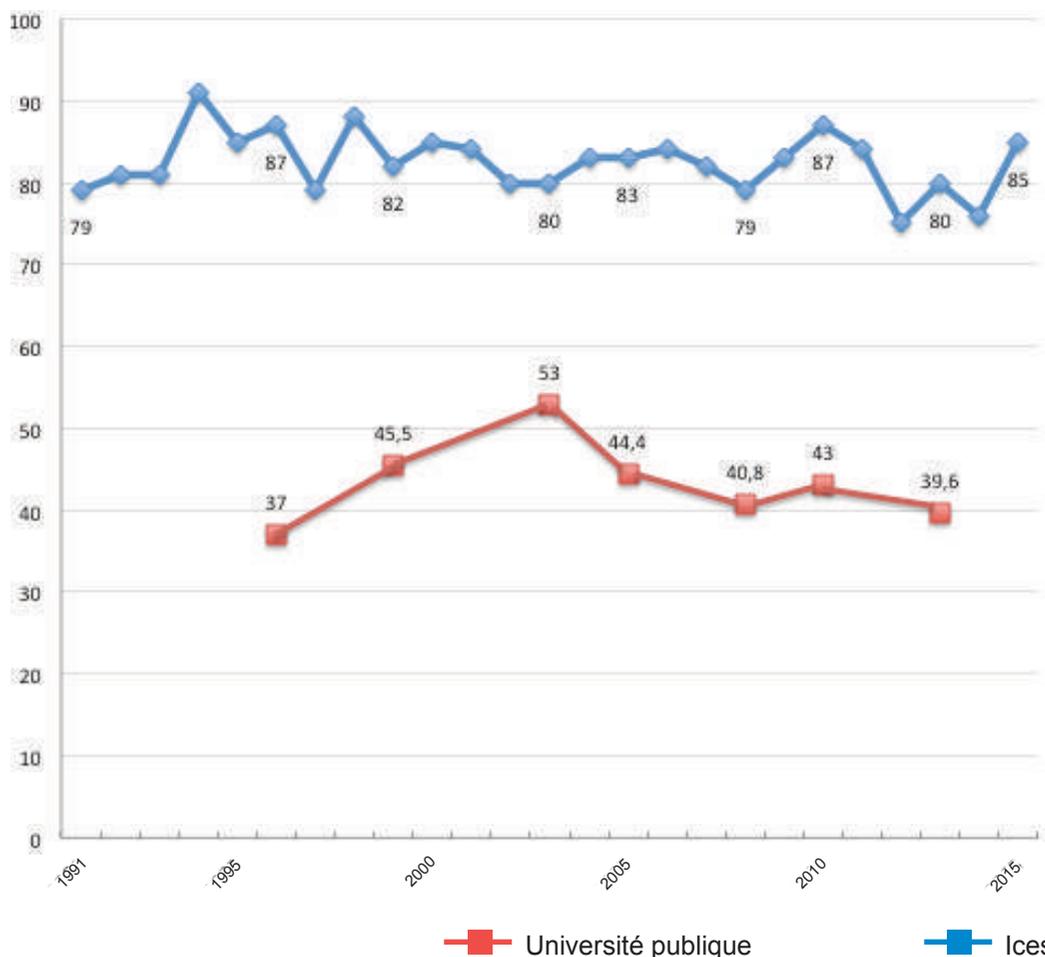
Ils viennent bien sûr de Vendée et du Grand Ouest : Nantes, Angers, La Rochelle, Poitiers, Rennes, Vannes. D'autres viennent de Paris, Orléans, Tours, Bordeaux, Toulouse, Rouen. Certains n'hésitent pas traverser la France venant d'Aix et Marseille, Dijon, Annecy, Lille, Strasbourg, Nancy, etc. Et puis il y a ceux que rien n'arrête, pas même les mers et les océans, qui exercent à Houston, à New-York, à Colorado Springs, à Kent, en Palestine, etc.

VII. Le nombre de diplômés : 5000, presque une cohorte !

Le nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme à l'ICES entre 1993 et 2014 s'élève à 4 655.

Ce diplôme peut être soit une licence, soit une maîtrise, soit un DESS (Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées), soit un master. Cette diversité des diplômes obtenus s'explique d'une part par l'ouverture progressive de filières à l'ICES, d'autre part par la mise en œuvre de la réforme LMD (Licence, Master, Doctorat) au début des années 2000 qui a conduit à une extinction de fait des DEUG et des maîtrises comme niveaux de diplo-

Évolution des taux de réussite en première année d'études depuis 25 ans à l'ICES et à l'université publique.



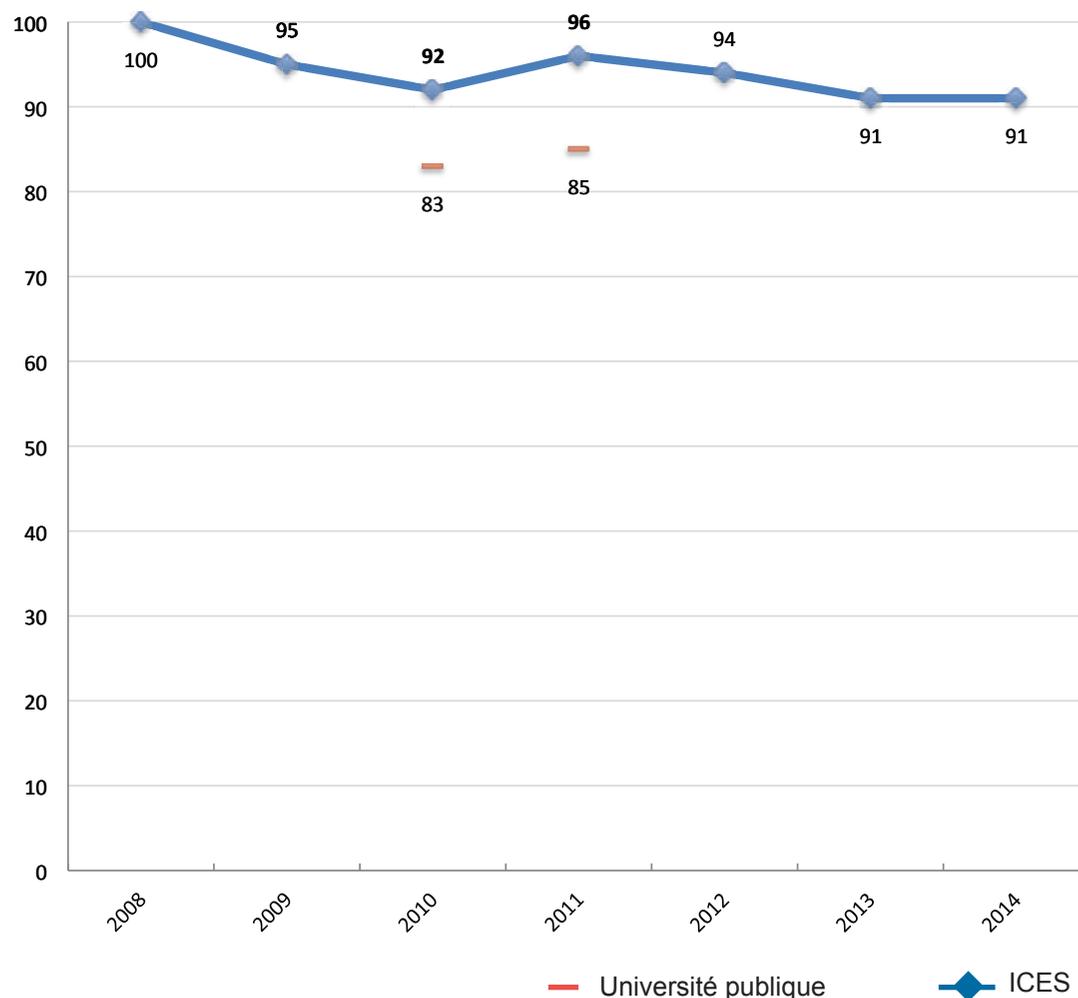
mation. 3576 étudiants ont obtenu une licence, 794 une maîtrise, 152 un DESS, 133 un master.

VIII. Les taux de réussite à l'ICES : le fruit du travail et de la rigueur de L'École Universitaire

Les taux de réussite aux examens, toutes disciplines et toutes années confondues, s'élèvent de 84 % à 90 % pour les dix dernières années.

En premier lieu, compte tenu des taux d'échec très élevés en premier cycle d'études universitaires, il paraît utile de souligner les taux de réussite en première année. Toutes filières confondues, les taux de réussite en fin de première année ont varié au cours des vingt-cinq premières années de l'ICES entre 75 % en 2012 et 91 % en 1994. On constate des disparités entre les disciplines qui sont très variables selon les années; mais celles-ci restent beaucoup plus modérées que celles que l'on relève habituellement dans les universités pu-

Évolution des taux de réussite en second cycle (master II ou équivalent) depuis 25 ans à l'ICES et au sein des universités publiques.



bliques. On note en particulier les niveaux élevés de réussite en fin de première année de droit, discipline dans laquelle les taux d'accession en deuxième année se situent habituellement entre 35 % et 45 % au mieux ; à l'ICES, les taux se sont élevés selon les années entre 71 % (2013) et 88 % (2011), 85,5 % en 2015. À tout seigneur, tout honneur, on note les réussites à 100 % des promotions de première année d'histoire en 2010, de lettres en 2000, 2009 et 2015, de physique-chimie en 2008.

En troisième année, c'est-à-dire en licence, les taux de réussite sont extrêmement élevés entre 87 % (2010) et 99 % (2005). La palme revient à l'année 2005 (Promotion M^{gr} Michel Santier) avec 100 % de réussite en troisième année de licence dans six disciplines sur sept.

Plus intéressant que le taux de réussite aux examens est la proportion d'étudiants qui accèdent à la fin du premier cycle d'études universitaires sans redoublement, c'est-à-dire en trois ans. En se

référant aux cinq dernières années, on constate que ce taux avoisine les 90 % pour la promotion de licence de 2014 (promotion M^{re} Bruguès).

Un dernier paramètre requiert notre attention, il s'agit du taux d'abandon, c'est-à-dire le nombre d'étudiants qui quittent les études en cours de cursus. À l'ICES, le taux d'abandon des études supérieures est exceptionnellement faible, de l'ordre de 2 %, là où il s'élève à 21 % dans l'ensemble du système d'enseignement supérieur français⁹.

IX. Les foyers étudiants et la proposition explicite de la Foi, éléments déterminants du projet de l'ICES

« Puisque le sort de la société et de l'Église elle-même est étroitement lié aux progrès des jeunes qui poursuivent des études supérieures, les pasteurs de l'Église [...] se préoccuperont [...] de fonder [...] des foyers et des centres universitaires catholiques où des prêtres, des religieux et des laïcs, spécialement choisis et préparés, offrent en permanence à la jeunesse universitaire une assistance spirituelle et intellectuelle¹⁰. »

Afin de répondre à cet appel, l'ICES et le diocèse de Luçon ont construit en 2000, à proximité immédiate de l'Institut, le Foyer Sainte-Thérèse. Cette résidence étudiante, bordée d'un côté par la Maison Cardinal-Louis-Marie-Billé où habitent une dizaine de prêtres retraités du diocèse et de l'autre par la chapelle de la Miséricorde, héberge une quarantaine d'étudiants.

Depuis 2007, l'ICES a confié la direction du Foyer Sainte-Thérèse et de la Maison Saint-Hilaire

à la Communauté de l'Emmanuel qui a nommé une équipe constituée de laïcs, notamment une famille, et d'un aumônier.

Plus qu'un simple logement, les étudiants qui choisissent de résider au Foyer Sainte-Thérèse vivent une année de construction et de formation humaine et spirituelle. À travers une vie fraternelle faite de joie, de partage, de service, d'enseignements, de débats et rythmée de temps de prière, les étudiants sont *« formés à devenir des hommes éminents par leur science, prêts à assumer les plus lourdes tâches dans la société, en même temps que témoins de la foi dans le monde¹¹. »*

Les étudiants et étudiantes trouvent au Foyer une continuité de la vie familiale, un soutien moral, une émulation mutuelle. En ce lieu privilégié, ils fondent bien évidemment les grandes amitiés caractéristiques de la période étudiante.

Si le Foyer Sainte-Thérèse n'accueille que les étudiants et étudiantes de première année, en vue de les accompagner dans la transition importante vers la vie étudiante, les garçons qui le souhaitent peuvent ensuite intégrer la Maison Saint-Hilaire.

Cette résidence de huit étudiants est située à proximité immédiate de l'ICES. Elle accueille depuis 2009 les jeunes hommes qui souhaitent vivre et approfondir leur Foi par une formation à la doctrine chrétienne autant que par une vie de prière fraternelle. Chaque année, un sujet différent est abordé et de nombreux invités, évêques, religieux ou laïcs viennent apporter leur témoignage, enseignement et éclairage lors des « dîners » de la Maison Saint-Hilaire. Des thèmes tels que « la création », « la vérité », « l'enseignement de Saint Jean Paul II », « les Pères de l'Église » ou plus récemment « le synode sur la Famille » sont ainsi étudiés durant une année par les étudiants afin de

9. « Les taux de réussite à l'université », *Le Monde*, 15 février 2013.

10. Vatican II, *Gravissimum educationis*, n° 10.

11. *Ibid.*

saisir « *plus profondément comment la foi et la raison s'unissent pour atteindre l'unique vérité* ». Ce faisant, ils ne font « *que suivre la voie ouverte par les docteurs de l'Église, et spécialement par Saint Thomas*¹² ».

15% des étudiants de l'ICES environ fréquentent ou ont fréquenté ces foyers et y sont accueillis, épaulés et formés dans un climat fraternel.

L'évêque de Luçon et l'ICES ont également confié la pastorale de l'ICES à la Communauté de l'Emmanuel depuis 2007, formant ainsi une unité avec la vie spirituelle des foyers.

Ces deux lieux de vie irriguent de manière particulière une pastorale universitaire déjà riche et dynamique. Elle permet à de nombreux icessiens,

résidents ou non dans l'un des foyers, de découvrir le Christ et l'Église.

Chaque année, plusieurs jeunes reçoivent le baptême, la confirmation ou communient pour la première fois à l'eucharistie.

L'ICES permet une vie sacramentelle soutenue : sacrement du pardon, eucharistie quotidienne, mais également des temps forts lors des événements liturgiques. Des conférences et témoignages contribuent « *à développer et alimenter une estime authentique du mariage et de la vie familiale, promouvoir des vocations au sacerdoce et à la vie religieuse, stimuler l'engagement chrétien des laïcs et imprégner toute sorte d'activités de l'esprit de l'Évangile*¹³ ».

Le Foyer Sainte-Thérèse et la chapelle de la Miséricorde.



12. *Ibid.*

13. Jean Paul II, *Ex corde ecclesiae*, I, n° 41.

X. L'ouverture internationale, vecteur de renouvellement de L'École Universitaire

En 2015, l'ICES compte 70 universités partenaires à travers le monde avec lesquelles il est en convention. Ces partenariats sont essentiellement mis en place pour l'échange d'étudiants, mais aussi de personnels administratifs et enseignants. L'ICES est ainsi en relation avec les cinq continents.

En Europe, ces partenariats sont possibles grâce à la participation de l'ICES au programme Erasmus+ qui facilite les prises de contact et permet de disposer d'un réseau important de partenaires européens répondant aux critères académiques européens (système LMD – Licence, Master, Doctorat –; crédits ECTS – *European Credit Transfert System* –). La participation au programme Erasmus+ permet de proposer aux étudiants des semestres à l'étranger sans frais de scolarité supplémentaires, et, la plupart du temps, avec l'octroi d'une bourse à la mobilité.

Dans le reste du monde, l'appartenance au réseau ICUSTA facilite la prise de contact avec les universités de ce réseau. Bien entendu, face à la demande accrue des étudiants souhaitant effectuer des semestres d'études à l'étranger, l'ICES a des partenaires au delà d'ICUSTA. 33 universités partenaires de l'ICES sont des universités catholiques.

Si les flux les plus importants concernent les échanges d'étudiants, l'ICES reçoit et envoie régulièrement des personnels administratifs ou enseignants en stage de formation ou d'observation Erasmus. Ainsi, six professeurs et membres du personnel ICES ont effectué une mobilité Erasmus en 2014-2015 et l'ICES a accueilli dix visiteurs et professeurs venant de l'étranger au cours de cette même année.

Si plus de 150 étudiants partent chaque année à l'étranger, une quarantaine seulement (chiffres de 2015) viennent de l'étranger étudier à l'ICES. Ce déséquilibre doit être réduit.

L'ICES propose aussi à ses étudiants deux possibilités de double diplôme: l'une en licence d'histoire, en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi, l'autre en master de relations internationales avec l'Université Pazmany Peter de Budapest.

Enfin, à côté de sa participation au dispositif Erasmus qui atteste de la reconnaissance de l'ICES au plan européen, la Région Pays de la Loire conforte cette dimension importante de l'ICES par le biais du dispositif Envoléo qui permet d'attribuer des bourses à la mobilité internationale pour plus d'une soixantaine d'étudiants par an. Un dispositif renouvelé chaque année.

L'ICES dispose ainsi d'une bonne dynamique internationale qui participe de son attractivité.





La
vision



En 1991, le jour de l'inauguration des locaux actuels de l'ICES, M^{gr} Garnier, évêque de Luçon, affirme : « *Je fais le vœu qu'en ce lieu jaillisse l'Esprit, car le monde crève de s'en passer.* » Sans prétendre au monopole du sens dans le monde universitaire, il est certain que l'ICES ne saurait être réduit à un lieu dans lequel sont dispensées des formations, de si bonne qualité qu'elles fussent.

En dehors des fondateurs, bien peu sans doute, en 1990, imaginaient que l'aventure de l'ICES puisse prospérer, tant les obstacles à surmonter paraissaient importants voire insurmontables : manque de moyens financiers, isolement géographique, absence de crédibilité académique, concurrence d'institutions bien installées dans le paysage universitaire, etc. Mais c'était négliger un facteur essentiel de la réussite de tout projet, au delà même de la détermination de ceux qui le portent : la vision qui le sous-tend lui donne force et sens et lui permet, à tout instant, de garder le cap.

Nul ne conteste la forte identité de l'ICES, au point que certains craignent qu'il succombe au risque identitaire. Nul ne conteste que l'ICES ait une haute conception de la mission qui lui est confiée, au point que certains dénoncent son excès d'assurance.

I. L'identité de l'ICES

La présentation d'une institution appelle le plus souvent la juxtaposition de ses différentes qualités ou caractéristiques. Ce n'est qu'au terme de cette description que l'on peut se faire une idée de l'ensemble.

Tel n'est pas le cas de l'ICES, dont l'identité peut être exprimée en très peu de mots, par le recours au concept fondateur de L'École Universitaire.

Certes, l'ICES a éprouvé le besoin de déposer cette notion à l'INPI¹⁴ pour la protéger en tant que marque. L'École Universitaire n'est pas un slogan ou un élément de communication. Cette expression, qui confine à l'oxymore tant la tradition française oppose l'école et l'université, fait plus que jamais partie de l'ADN de l'ICES et demeure un point de référence auquel chacun se raccroche, après avoir bien souvent marqué un étonnement initial devant la formule.

L'École Universitaire dit à peu près tout de l'ICES.

Ce concept est d'abord un savant alliage entre les atouts de l'université – la pluridisciplinarité, la recherche, la qualité de l'enseignement, l'accès à une culture large, etc. – et les bienfaits des grandes écoles ou des collèges anglo-saxons – petits effectifs, esprit d'école, accompagnement, travail personnel, évaluation régulière, etc. Nul n'en connaît le dosage, mais chacun le pratique... à sa manière.

Ce concept est ensuite la déclinaison de la tradition catholique dans laquelle s'inscrit fidèlement l'ICES et qui en est sa raison d'être. Établissement universitaire à part entière, l'ICES est un établissement à part.

Les principaux fondements de L'École Universitaire sont : la conception chrétienne de l'Homme, l'enseignement universitaire, l'exigence académique.

La conception chrétienne de l'Homme au service de la promotion des personnes

La conception chrétienne de l'Homme est le point de départ à partir duquel tout le reste se décline. Parce que l'Homme est au centre de la créa-

14. Institut National de la Propriété Industrielle.

tion, elle requiert de ne jamais considérer un étudiant comme un client ou même un usager, mais de le traiter comme une personne à part entière, quel que soit son âge, quelles que soient ses capacités, quels que soient ses résultats. Sans remettre en cause les places respectives des professeurs ou éducateurs et des étudiants, la notion de personne permet de clarifier leurs relations et de favoriser un esprit de partage et d'amitié, un esprit communautaire avec des liens étroits et francs entre tous ses membres qu'ils soient professeurs, personnels d'encadrement ou étudiants. Ce lien forge un esprit de corps qui permet à chacun de jouer son rôle sans fusion, ni confusion.

La recherche de l'universalité au service de la compréhension du monde

L'ICES a fait le choix, dès son origine, de délivrer un enseignement à caractère universitaire. Il s'agit de donner un enseignement qui dilate l'esprit, un enseignement où l'on affronte les grandes questions, où sont discutés les grands enjeux, où se forment non des spécialistes, mais des hommes et des femmes aptes à penser le monde présent.

Cette orientation implique une certaine universalité des savoirs proposés favorisant, au delà d'une discipline de prédilection, une large ouverture d'esprit susceptible de permettre la meilleure compréhension du monde possible dans sa complexité croissante. Des cursus de formation sont donc ouverts dans les champs des sciences humaines, des sciences exactes, des sciences sociales au sein de sept départements disciplinaires.

Ce choix est aussi déterminant sur le plan des activités de recherche qui, sans succomber à un syncrétisme vide de sens, favorisent une réelle pluridisciplinarité.

L'exigence académique au service de la réussite personnelle

L'exigence académique est également un marqueur essentiel de L'École Universitaire. Chaque étudiant a ses talents. On ne saurait exiger de chacun plus qu'il ne peut donner, mais c'est un devoir que chacun donne tout ce qu'il peut, repoussant ainsi tous les jours un peu plus loin les limites de l'engagement dans les études... et dans la vie. Pour satisfaire cet objectif, l'ICES offre, du mieux qu'il peut, un cadre structuré qui repose sur un accompagnement personnalisé des étudiants par les professeurs et les personnels d'éducation et de service et un rappel serein et ferme des obligations à respecter pour parvenir à la réussite tant personnelle que scolaire. La réussite dans les études ne garantit pas la réussite de sa vie, mais elle la prépare et la préfigure ; c'est pourquoi la formation disciplinaire doit s'accompagner d'une formation intégrale des étudiants, intellectuelle, comportementale et spirituelle.

Ces éléments constitutifs de L'École Universitaire font de l'ICES un Institut à taille humaine doté d'une culture commune particulièrement forte qui forge un « esprit ICES ». Celui-ci est renforcé par l'unité de lieu, toutes les activités de l'ICES se développant dans un espace assez ramassé. Cette unité de lieu est à l'image de l'unité de vie que l'ICES propose aux étudiants qui le fréquentent.

II. La mission de l'ICES

L'ICES au service de la Vendée et des Vendéens

L'ICES est et veut demeurer un acteur de la vie locale et régionale au service d'un territoire, de sa jeunesse et des familles.

En effet, fidèle à ce pour quoi il a été notamment créé, l'ICES entend d'abord offrir aux jeunes

Vendéens la possibilité de poursuivre des études universitaires sur place, en Vendée. Alors que les résultats au baccalauréat sont ici meilleurs qu'ailleurs, le constat d'un pourcentage de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur inférieur à la moyenne nationale en Pays de la Loire, et tout particulièrement en Vendée, a exigé de rapprocher les lieux de formation des lieux de résidence des étudiants et des familles. La poussée démographique vendéenne exige de poursuivre cet effort.

En outre, le dynamisme économique de la Vendée appelle l'élévation des niveaux de compétence, de façon à disposer sur place de cadres moyens et supérieurs dotés des expertises indispensables, mais aussi des qualités humaines si caractéristiques des Vendéens et qui ont largement contribué à son développement.

Pour remplir pleinement ce rôle d'acteur local et régional, l'ICES doit veiller à établir des liens et des relations avec tous les protagonistes de l'enseignement supérieur du territoire : collectivités territoriales, universités, communautés d'universités, rectorat, représentants du monde professionnel et des entreprises, etc.

L'ICES au service de tous

La forte identité et l'originalité du projet de l'ICES ne sauraient être réservées aux seuls Vendéens. L'ICES s'adresse à tous ceux qui, sur l'ensemble du territoire national et au delà, partagent les ambitions de formation, d'éducation et de recherche de l'ICES : jeunes, familles, institutions universitaires françaises ou étrangères. À cet effet, l'ICES est en rapport avec les autorités nationales, européennes ou internationales, soit en direct, soit par l'entremise des groupements, associations ou fédérations auxquelles l'ICES appartient.

Cette large ouverture de l'ICES exige de sa part un effort constant de renouvellement et d'innova-

tion qui appelle une adaptation permanente du concept de L'École Universitaire.

La liberté d'enseignement, à laquelle l'ICES est profondément attaché et dont il réclame le respect, ne saurait se limiter à une simple mise en concurrence d'offres de formation dans les mêmes domaines disciplinaires. Le droit d'ouvrir un établissement privé d'enseignement supérieur a pour corollaire le devoir de proposer des solutions novatrices et adaptées aux besoins des jeunes d'aujourd'hui, sans quoi la liberté d'enseignement ne serait qu'un succédané de la liberté du commerce et de l'industrie alors qu'elle est le prolongement nécessaire de la liberté de conscience.

L'École Universitaire ne saurait se réduire à ce qui a fait son succès : une pédagogie des petits effectifs, la qualité et la disponibilité de ses professeurs, l'accompagnement de chaque élève pour une bonne transmission des savoirs. Elle suppose une veille permanente sur les solutions expérimentées ailleurs avec succès, sans tomber dans le mimétisme et sans céder aux modes parfois aussi éphémères que dévastatrices. Elle exige une lucidité créatrice qui se nourrit du goût de la nouveauté, du simple bon sens et, si besoin, de l'instinct de résistance.

L'ICES au service de l'Église et de la foi

En tant qu'Institut Catholique d'Études Supérieures, l'ICES a pour responsabilité majeure d'assurer la présence et une réflexion chrétiennes dans le monde universitaire face aux grands problèmes de la société et de la culture, en valorisant le dialogue entre foi et raison.

Même s'il dispose d'enseignements de théologie dont le nombre ne cesse de croître – 7 en 2015-2016 –, l'ICES dispense essentiellement des enseignements profanes ; loin d'être une difficulté ou un handicap, l'ICES considère que ce sont ces

champs de la connaissance et de la culture qu'une université catholique a prioritairement vocation à investir pour être un de ces « parvis des gentils » qui permet à l'Église de faire entendre son enseignement et d'être au besoin un signe de contradiction qui stimule la réflexion de l'Homme et sur l'Homme. Résistant à tous les conformismes de la pensée, l'ICES veut favoriser le discernement de chacun et lui permettre d'exercer sa liberté en toute lucidité.

L'ICES est bien sûr un lieu d'action pastorale et d'évangélisation qui a pour vocation finale de faire connaître et aimer le Christ à ceux qui ne le connaissent pas et d'ancrer dans la foi ceux qui le fréquentent déjà.

Cet objectif suppose un effort constant pour irriguer la culture des jeunes générations de la foi de l'Église et de la richesse de son enseignement.

Pour ce faire, l'ICES est un lieu d'engagement personnel pour les chrétiens, professeurs, personnels, étudiants qui veulent vivre et témoigner de leur foi, un lieu de réflexion à la lumière de la foi de l'Église sur les données toujours nouvelles de la connaissance humaine, auxquelles il cherche à offrir une contribution par ses propres recherches, et enfin un lieu institutionnel de fidélité au message chrétien tel qu'il est enseigné par le magistère de l'Église, au service du peuple de Dieu et de la famille humaine.



*Statue de saint Jean Paul II
installée dans le mur du Foyer
Sainte-Thérèse, rue Luneau.*





Une ambition

10 priorités pour 10 ans



Intervenant dans le domaine de la formation et de l'éducation, aujourd'hui considéré par tous, de quelque sensibilité qu'ils soient, comme une préoccupation majeure et un enjeu décisif pour l'avenir de la société et du pacte social, l'ICES est un acteur de la vie sociale et politique.

Parce que l'Église estime qu'il y a « une véritable urgence éducative¹⁵ », l'ICES est également un acteur important de l'Église.

Sur ces deux plans, la proposition de l'ICES n'a de sens et de légitimité qu'à la condition d'être tout à fait originale, car l'ICES ne saurait s'inscrire dans une logique purement économique ou commerciale de partage ou de conquête de marchés dans le champ scolaire et universitaire.

Fort des constats résultant de l'analyse du contexte et de l'état des lieux qui permettent d'identifier points forts et faiblesses, soucieux de respecter l'identité de l'ICES et de remplir la mission qui lui a été confiée, le projet stratégique de l'ICES pour les dix ans à venir – *ICES Horizon 2025* – vise à relever les cinq principaux défis suivants :

- consolider l'existant,
- renforcer la qualité de l'enseignement,
- développer la recherche,
- accroître le rayonnement de l'ICES,
- conforter « l'esprit ICES ».

Chaque programme de développement, chaque choix académique important, chaque décision économique et financière doit avoir pour but de satisfaire l'un ou l'autre ou plusieurs de ces objectifs.

À cette fin, l'ICES poursuit dans les dix ans à venir une croissance forte mais raisonnée, en retenant les dix priorités suivantes.

15. Lettre du Pape Benoît XVI au diocèse de Rome, 21 janvier 2008.

I. Mieux inscrire l'ICES dans son environnement

Isolé, l'ICES n'est pas en mesure de remplir pleinement la mission pour laquelle il a été créé.

Si le temps de la fondation a imposé une forte mobilisation des ressources internes, le moment est venu de veiller à une meilleure insertion de l'ICES dans l'environnement qui est le sien et dans lequel il s'insère, avec réalisme et sans réserve.

L'ICES a déjà montré qu'il était capable d'élargir son horizon ainsi que l'atteste le développement de son réseau d'universités étrangères partenaires. Toutes choses égales par ailleurs, l'ICES doit faire preuve de la même détermination pour donner naissance ou enrichir ses relations avec l'ensemble des acteurs qui s'intéressent ou peuvent contribuer à son activité et à son projet.

Ancré au cœur de la cité

Le paysage dans lequel l'ICES évolue se transforme rapidement ; l'ICES doit en tenir compte. Tel est le cas de l'organisation politique et administrative. Les transferts de compétences entre collectivités territoriales ainsi qu'entre collectivités territoriales et État modifient la donne, et spécialement la traditionnelle relation avec le Conseil départemental de la Vendée qui demeure un partenaire privilégié.

Réalité modeste à l'échelle régionale ou nationale, l'ICES est un acteur important de l'aménagement du territoire local à la dimension de l'agglomération de La Roche-sur-Yon, puisqu'il scolarise 21 % des étudiants yonnais et près des 3/5^e des étudiants inscrits dans des filières universitaires générales. Avec plus de 1100 étudiants en 2015 et la perspective d'une croissance significative de ses effectifs dans les 10 ans à venir, l'ICES peut participer à la vitalité de l'agglomération et plus en-

core de la ville, puisqu'il souhaite que son développement se fasse en plein cœur de la cité, contribuant ainsi à la politique de renouvellement urbain à l'échelle communale et intercommunale.

L'ICES entend donc participer activement au schéma local de l'enseignement supérieur et de l'innovation de l'agglomération de La Roche-sur-Yon, déclinaison du schéma régional des Pays de la Loire.

Attentif à favoriser les synergies universitaires

Au niveau régional, le paysage dans lequel se déploie l'offre de formation de l'ICES est marqué par le puissant processus de regroupement des universités publiques.

Dans le Grand Ouest, il s'agit de la mise en place de l'Université Bretagne-Loire (UBL), communauté d'universités et d'établissements qui regroupera à terme les sept universités publiques des régions Bretagne et Pays de la Loire et de nombreux établissements publics et privés d'enseignement supérieur, qui formeront ensemble un pôle de plus de 150 000 étudiants. De même, l'ICES sera affecté par le rapprochement des universités du centre de la France, l'ICES ayant actuellement des conventions avec Poitiers et La Rochelle.

Dans le prolongement du travail fait au niveau local, l'ICES participe, avec ses moyens, au pôle universitaire en cours de constitution et recherche les coopérations possibles avec les universités publiques pour des conventionnements de ses formations, en particulier au niveau des masters. Il s'efforce d'établir une relation sereine et confiante avec l'Université de Nantes, notamment le pôle universitaire yonnais de La Courtaisière. Il travaille aussi, dans le cadre de la région des Pays de la Loire, à sa meilleure insertion possible dans la politique de formation de la région.

Attaché au service de l'intérêt général et à la liberté d'enseignement

Au niveau national, l'ICES inscrit son activité dans le cadre de la politique de contractualisation des relations de l'État avec les établissements d'enseignement supérieur privé. Dans le prolongement du contrat signé le 29 août 2014, l'ICES conclut un nouveau contrat pour la période 2017-2022 et sollicite l'attribution du label d'Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) créé par la loi du 22 juillet 2013, la participation à la satisfaction de l'intérêt général et l'absence de but lucratif de l'ICES étant parfaitement avérés et étroitement liés à la nature même de l'ICES. Pour les mêmes raisons, le statut juridique de l'ICES quitte la forme de l'association d'intérêt général pour adopter celle de la fondation reconnue d'utilité publique.

Loin d'être une limite à la liberté d'enseignement dans le cadre de laquelle l'ICES exerce son activité et à laquelle il est profondément attaché, l'association au service public par la voie contractuelle fait de l'exercice de cette liberté une condition même du contrat, seules les caractéristiques propres et la qualité du travail de l'ICES pouvant en justifier la conclusion.

Partenaire toujours disponible dans l'enseignement supérieur catholique

L'environnement naturel de l'ICES est aussi celui constitué par les établissements supérieurs d'enseignement catholique, en Vendée, dans l'Ouest, en France et à l'échelle internationale.

En Vendée, l'ICES recherche les moyens d'une collaboration renforcée avec les lycées de l'enseignement catholique en vue de mieux faire connaître ses cursus aux lycéens et d'être un partenaire universitaire pour les sections supérieures des lycées.

Dans l'Ouest, l'ICES souhaite le développement d'une coopération effective et respectueuse avec l'UCO (Université Catholique de l'Ouest), mais aussi l'IRCOM à Angers et l'ICR (Institut Catholique de Rennes).

Au niveau national, l'ICES dispose de partenaires privilégiés au sein de l'UNFL (Union Nationale des Facultés Libres) : l'IPC (Institut de Philosophie Comparée), l'IRCOM et l'ICR, avec lesquels il entend poursuivre une concertation fructueuse engagée depuis de nombreuses années.

Doté de statuts canoniques approuvés par le Saint-Siège depuis cinq ans, l'ICES fait partie du réseau de l'enseignement catholique français : à ce titre, il est membre de RENASUP (Réseau national de l'Enseignement Supérieur Privé) et participe activement aux instances de l'enseignement catholique dans lesquelles sa présence est requise. Il est disposé à coopérer plus étroitement avec la fédération des Instituts catholiques (UDESCA), dans le respect de sa nature et de ses statuts.

Très engagé dans les relations interuniversitaires à l'échelle internationale, l'ICES demeure un membre actif du réseau ICUSTA (*International Council of Universities of Saint Thomas Aquinas*) dans lequel il siège au comité exécutif. Soucieux d'accroître le nombre de ses partenaires et de faire connaître ses propositions, l'ICES est candidat à la Fédération Internationale des Universités Catholiques (FIUC) et prend les initiatives utiles pour lever les obstacles empêchant actuellement son adhésion.

II. Accroître sensiblement le nombre d'étudiants

La croissance du nombre d'étudiants répond à la volonté et à la nécessité d'offrir de nouvelles formations en master comme en licence et de confor-

ter ainsi l'existant par un panel de propositions plus large favorisant l'attractivité de l'ICES. Nonobstant les difficultés matérielles, académiques et pédagogiques, une telle progression paraît raisonnable au moment où l'ICES est parvenu à amortir ses investissements initiaux.

Une nouvelle frontière pour l'ICES : au moins 2000 étudiants en 2025

À l'échéance 2025, l'ICES souhaite atteindre un effectif d'au moins 2000 étudiants. Trois raisons principales conduisent à fixer un tel objectif qui peut paraître très ambitieux puisqu'il revient à doubler le nombre d'étudiants actuels.

En premier lieu, la sécurité économique de l'ICES est en jeu. Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, il est nécessaire de trouver des ressources privées nouvelles ; l'effettaille est un des moyens qui permet de mieux amortir les charges fixes et d'envisager les investissements indispensables à l'accueil des étudiants et au développement de l'Institut.

En second lieu, dans le contexte actuel de regroupement des universités et de rationalisation de l'offre de formation, la crédibilité académique de l'ICES est également liée au nombre d'étudiants inscrits, que ce soit en licence ou en master.

Enfin, les témoignages des étudiants attestent une forte attente de leur part sur le plan de la vie de campus à laquelle la petite taille actuelle de l'ICES ne permet pas de répondre totalement, notamment sur le plan des infrastructures (restauration, culture, sport, etc.).

Croître dans l'harmonie

La croissance du nombre d'étudiants doit être cependant progressive et mesurée pour éviter tout déséquilibre susceptible de nuire à la qualité de la formation assurée à l'ICES et à sa vocation d'uni-

versité catholique, telle que définie dans ses statuts canoniques.

Cette première étape de croissance pourrait être de 5 à 10 % par an pendant 10 ans, ce qui reviendrait à accueillir 50 à 100 étudiants supplémentaires par année universitaire. Elle pourrait se réaliser en ouvrant une nouvelle filière, et parallèlement en améliorant le recrutement des étudiants dans les licences existantes et celui des masters pour atteindre au moins une trentaine d'étudiants par filière.

La croissance du nombre d'étudiants peut imposer à terme la création d'un nouveau foyer sur le modèle du Foyer Sainte-Thérèse de manière à préserver l'esprit de l'ICES. Il serait également judicieux d'examiner l'opportunité de donner naissance à un équivalent de la Maison Saint-Hilaire pour les filles.

Assurer un développement supportable

La progression du nombre d'étudiants doit être accompagnée pour être supportable.

En amont, la prospérité de l'ICES suppose qu'il soit mieux connu, car sa proposition originale qui permet à près de 9/10^e des lycéens de franchir sans encombre le cap de la première année est sans nul doute susceptible de répondre aux attentes des deux tiers des lycéens qui poursuivent leurs études supérieures à l'université. Les élèves des lycées de l'enseignement catholique des grandes métropoles au delà des limites du Grand Ouest seront plus particulièrement destinataires d'une communication renouvelée insistant à la fois sur les résultats académiques et la dimension ouvertement chrétienne de l'établissement.

Conçus pour accueillir environ un millier d'étudiants, les locaux de l'ICES doivent être adaptés pour en recevoir au moins le double. L'extension de l'ICES est devenue urgente et doit avoir lieu

avant 2020, sans provoquer une dispersion géographique des étudiants et des professeurs qui serait nuisible à l'esprit de corps et à l'effet d'école. C'est pourquoi l'ICES privilégie un développement sur place qui contribuera en outre à la vitalité du centre-ville de La Roche-sur-Yon.

Des moyens humains supplémentaires seront nécessaires pour respecter la promesse d'accompagnement de L'École Universitaire. Un effort sera fait sur l'encadrement pédagogique des étudiants en faisant appel à de jeunes doctorants qui participeront en outre aux activités de recherche du CRICES (Centre de Recherche de l'ICES).

III. Renouveler la gouvernance

Le pilotage et les modes de prise de décision des vingt-cinq premières années ont été marqués par les impératifs d'une création à marche forcée, par la prégnance du mode d'organisation des établissements catholiques du second degré et par le souci de doter l'ICES de statuts canoniques. Ces modes de travail doivent être adaptés en vue de donner à l'ICES sa pleine dimension universitaire.

Consolider le statut juridique de l'ICES

Le statut de l'ICES est aujourd'hui le résultat d'une juxtaposition entre un modèle associatif issu de la loi de 1901 et des règles canoniques introduites, en 2010-2011, au moment où l'ICES a été doté de statuts canoniques. Cette solution conduit à une séparation franche des fonctions économiques et académiques, alors que les unes ne peuvent qu'être au service des autres en vue de satisfaire la mission d'intérêt général qui est celle de l'ICES. Des évolutions partielles ont été introduites dans la pratique pour pallier les inconvénients de cette situation. Une nouvelle étape devra

être franchie dans les prochaines années pour assurer une plus grande cohérence du dispositif.

À cette fin, l'ICES est déjà engagé dans la transformation du support juridique de son activité. Quittant la forme associative, il s'est engagé sur la voie de la transformation en fondation reconnue d'utilité publique (FRUP). Cette formule permettra à la fois de garantir la maîtrise des choix essentiels de l'ICES par les autorités diocésaines et de faire clairement reconnaître par les pouvoirs publics la mission d'intérêt général de cette institution universitaire.

Dans le prolongement de cette transformation civile, les statuts canoniques pourront être modifiés pour en tirer les conséquences et tenir compte de l'impératif d'une meilleure coordination des différents rôles et tâches.

Étendre la participation des acteurs

Sans discuter de leur place, déjà essentielle, dans le bon fonctionnement et l'accomplissement de la mission de l'ICES, certains acteurs sont cantonnés, à ce jour, à un rôle passif ou ne voient pas leur participation reconnue à sa juste mesure, ce qui peut décourager des initiatives utiles à l'ICES et à ses étudiants.

Les étudiants sont bien sûr au cœur du projet de formation et d'éducation de l'ICES. Ils sont en outre à l'origine de nombreuses initiatives qui contribuent à sa vitalité. Ils ne sont pourtant pas suffisamment reconnus comme des partenaires à part entière; ainsi ils ne participent à aucun des conseils ou instances de l'ICES. Sans faire peser sur les étudiants des responsabilités qui risqueraient de les détourner de leurs études et sans succomber à l'illusion d'une démocratie plus factice que réelle, il est cependant souhaitable qu'ils soient associés, au moins à titre consultatif, aux processus décisionnels afin de favoriser un vérita-

ble « esprit de corps » ICES qui irriguerait par la suite les anciens de l'ICES.

À cette fin, un conseil de vie étudiante composé de représentants des différentes filières et des différents niveaux, de membres du BDE (Bureau des étudiants), des autres associations étudiantes et du conseil pastoral se réunit régulièrement autour de responsables de l'ICES sur les sujets intéressant plus directement les étudiants. Des représentants de ce conseil de vie étudiante siègent au conseil d'établissement.

Le conseil de vie étudiante a pour fonction principale de créer un canal d'informations identifié entre les étudiants et la direction de l'ICES et d'être force de proposition sur l'organisation de la vie étudiante.

Dans le modèle « grandes écoles » dont l'ICES se réclame à sa façon à travers le concept de L'École Universitaire, **le réseau des anciens** est un facteur décisif de la notoriété de l'établissement dont ils sont issus, et donc de la qualité des diplômes délivrés.

Depuis 2013, un réseau des anciens de l'ICES associant l'ensemble des filières a été créé sous le nom d'Alumn'ICES. Ce réseau a bien sûr pour mission d'assurer une continuité de l'esprit de convivialité de la maison une fois que les étudiants ont quitté les murs de l'ICES. Bien géré, il peut être à l'origine d'un réseau professionnel utile aux étudiants de l'ICES en apportant des conseils, en proposant des stages, voire des emplois, et en favorisant d'éventuelles reconversions lorsque celles-ci s'avèrent nécessaires.

Ce réseau permet de suivre le devenir des anciens de l'ICES. Les anciens peuvent jouer un rôle actif dans la formation des étudiants en suggérant des modes d'apprentissage et les types de compétences à développer. Ils pourraient en particulier participer à la création d'un sas de sortie des étudiants de l'ICES visant à les préparer soit à la pour-

suite d'études, soit à l'insertion professionnelle ; cela pourrait aller jusqu'à une sorte de coaching par parrainage.

On ne saurait oublier **les parents** parmi les partenaires utiles de l'ICES. Il est vrai que les jeunes qui suivent des études supérieures sont généralement majeurs et que les parents doivent, de fait, lâcher prise. Cela ne les disqualifie pourtant pas comme parents pour au moins deux raisons ; une raison de principe : la qualité de parent et donc d'éducateur ne se perdant jamais, même si les modalités d'exercice de cette responsabilité varient avec le temps ; une raison pratique et tout simplement matérielle : les droits universitaires et la vie étudiante étant habituellement financés par les parents, parfois au prix de très lourds sacrifices.

Au delà de leur responsabilité individuelle à l'égard de leurs enfants inscrits à l'ICES et dont on mesure au quotidien l'importance en cas de carence, les parents peuvent apporter un concours essentiel aux étudiants et à l'ICES, en favorisant leur mise en relation avec le tissu social et économique environnant.

Pour cela, l'ICES souhaite la création d'une association de parents d'étudiants, sous la forme d'une Apel (Association de parents de l'enseignement libre). L'information sur cette Apel serait assurée au moment de l'inscription des étudiants par l'envoi d'un courrier aux parents. Une communication préalable présentant le dispositif pourrait être faite au moment des portes ouvertes.

Une fois l'association constituée et ses membres élus, le président (ou un membre désigné par lui pour l'année universitaire) siège au Conseil d'établissement.

Cette Apel de l'ICES aurait pour fonction de servir de relais informatif auprès des parents, de prendre en charge des missions précises dans le cadre des activités de l'ICES, d'être force de proposition, d'aider à la constitution d'un réseau d'en-

treprises partenaires de l'ICES, notamment pour la collecte de la taxe d'apprentissage, la recherche de stages et d'emplois, les témoignages auprès des étudiants en quête d'orientation professionnelle, d'initier et participer à l'événementiel : séminaires, conférences, festivités, etc.

Accroître la concertation

Les professeurs vacataires sont nombreux à l'ICES et constituent, d'un point de vue quantitatif, l'essentiel du corps enseignant. Certains d'entre eux font un nombre d'heures assez conséquent. Ces personnels ne disposent pas tous d'une grande disponibilité, d'autant qu'ils viennent parfois de loin. Cependant, l'ICES tirerait grand profit d'une plus grande implication de ceux-ci.

À cette fin, se constitue autour du directeur de département un conseil de département de quelques personnes (4-5) : cela offrira aux responsables permanents des lieux d'échanges et de construction partagée de modes pédagogiques et des projets ou initiatives, cela permettra une évaluation régulière de la pertinence des enseignements assurés, cela contribuera à renforcer la cohésion des équipes pédagogiques et à installer le sentiment d'appartenance. Le cœur de cette équipe, mise en place par les directeurs de département, est constitué par les professeurs disponibles et volontaires, notamment les titulaires d'enseignements fondamentaux.

La concertation doit également mieux associer **les personnels administratifs et de service** qui ne sauraient être considérés comme de simples exécutants, les questions pratiques ou d'intendance devant être prises en considération très en amont dans l'examen des solutions académiques envisagées pour éviter de se trouver dans des situations d'impasse. De même, la communication interne à l'ICES est à améliorer sensiblement.

Il en va de l'efficacité des actions entreprises par l'ICES.

C'est dans ce but qu'a été installée en septembre 2015 une direction des études pour le traitement de toutes les questions liées au suivi de scolarité des étudiants. D'autres pôles pourront être imaginés ou revisités.

La place des personnels administratifs et de service au Conseil d'établissement est renforcée.

IV. Adapter le modèle de L'École Universitaire

Depuis 25 ans, l'ICES s'efforce d'aider les étudiants à franchir le plus aisément possible le cap de l'entrée dans les études supérieures en université.

Force est de constater que cette étape est devenue, au fil des années, un véritable défi pour beaucoup d'étudiants qui ne sont pas prêts à faire face aux exigences de l'enseignement universitaire, leur nombre ayant tendance à croître.

Il s'agit aussi d'un défi pour l'ICES, et notamment pour ses professeurs. Face à la dégradation progressive de la situation, l'objectif de l'Institut doit rester le même : faciliter la transition entre lycée et université. Pour ce faire, il doit tenir compte de l'évolution des profils des étudiants et trouver les solutions appropriées sans concéder sur les niveaux qui garantissent les poursuites d'études et une bonne insertion professionnelle.

Renforcer encore le lien entre lycées et ICES

Le baccalauréat a beau être le premier titre de l'enseignement supérieur, il est clair qu'il ne garantit plus la poursuite d'études dans de bonnes conditions. On pourrait se contenter de s'en plaindre ; mieux vaut travailler à pallier les difficultés en

s'inscrivant dans une logique Bac -3 / Bac +3 qui assure un meilleur accompagnement des lycéens vers l'enseignement supérieur.

Étroitement associé au réseau de l'enseignement catholique de Vendée, l'ICES a tissé des liens avec les différents lycées de Vendée pour donner de la visibilité aux propositions de formation de l'Institut, mais aussi pour développer des partenariats académiques. Ainsi les étudiants de la filière de Lettres participent-ils à la préparation des lycéens aux épreuves orales du baccalauréat de français ; ceux du département d'anglais à la préparation des oraux du bac. Le département d'Histoire propose un cycle de conférences pour les lycéens yonnais. Les filières scientifiques mettent à disposition des lycées locaux la plateforme technique des laboratoires pour des travaux pratiques des classes de première et de terminale. Tous ces dispositifs seront maintenus et renforcés afin que l'ICES soit un partenaire plus impliqué encore dans la formation des lycéens et que ceux-ci perçoivent, par des contacts directs avec des étudiants, quels types d'études offre l'université. L'ICES est prêt à multiplier ces partenariats avec tous les lycées de la région qui le souhaitent, qu'ils soient publics ou privés.

Cependant, ces relations ne sauraient s'arrêter à la seule dimension académique, mais doivent répondre aussi aux enjeux de l'orientation des lycéens. Ainsi, en sus des conférences déjà assurées dans les lycées sur les études à l'université, l'ICES explicite clairement pour chaque filière les attendus de l'enseignement universitaire tant en licence qu'en master et élabore un guide pratique des métiers permettant aux étudiants de mieux connaître les métiers auxquels conduisent les formations assurées à l'ICES, en s'appuyant sur le réseau des anciens.

Moderniser les outils de L'École Universitaire

Les méthodes de travail proposées aux étudiants depuis la fondation de l'ICES ont fait leur preuve, comme le prouvent les résultats aux examens. Mais il n'est ni souhaitable, ni possible que l'ICES se tienne à l'écart des évolutions en cours : modification des savoirs et savoir-faire des lycéens, nouvelles technologies, introduction en université de nouveaux modes pédagogiques inspirés des méthodes anglo-saxonnes d'enseignement, etc. En conséquence, l'ICES porte son effort sur les trois points suivants :

Déjà doté d'un équipement informatique de haute qualité, l'ICES se dote d'**une plateforme numérique, notamment pour développer la pratique raisonnée de l'e-learning**.

Plus qu'un simple moyen de déposer des documents de cours sur internet, cette plateforme devra permettre de créer des ressources documentaires, audios ou vidéos autorisant et incitant les étudiants à revenir sur un enseignement et à cheminer ainsi à leur propre rythme. Des compléments aux cours pourront être mis à disposition pour répondre aux ambitions, souvent différentes, de chaque étudiant.

La plateforme numérique constituera aussi une base essentielle au développement d'enseignements à distance permettant d'étoffer les propositions de formation de l'ICES, en langue française comme en langue étrangère.

À ce jour, une plateforme *Moodle* est accessible aux enseignants et aux étudiants de l'ICES pour permettre des échanges documentaires. Cependant, les possibilités offertes par cette plateforme sont beaucoup plus importantes, à la condition que chacun soit formé à ses divers usages : un tutoriel d'utilisation sera développé dès début 2016. La seconde étape est la mise en ligne d'enseignements ou de formations propres : le premier

projet est réalisé en 2015-2016 et consiste en une préparation aux CRFPA (écoles d'avocats) en cours d'année universitaire qui vient s'ajouter à la préparation intensive d'été.

À l'image de ce qui se pratique en Amérique du Nord et dans le prolongement de ce qui se pratique au lycée avec les TPE (travaux personnels encadrés), l'université développe désormais **une approche plus participative de la formation des étudiants**.

Une piste envisagée est le développement d'enseignements au cours desquels les savoirs seraient acquis en autonomie par les étudiants et feraient l'objet de remédiations régulières, le professeur s'assurant du degré d'assimilation des notions. Ces remédiations peuvent être aussi l'occasion de mises en application des connaissances à l'occasion de cas pratiques.

Cette méthode, dénommée pédagogie inversée, est expérimentée, dès 2015-2016, pour certains cours fondamentaux du département de droit, mais aussi des sous-groupes d'étudiants de première année de licence en difficulté qui bénéficieront ainsi d'une méthode plus impliquante. Cette procédure, qui a fait ses preuves, permet à l'étudiant de progresser à son rythme tout en structurant progressivement ses connaissances et ses compétences.

De manière à rendre les étudiants plus agiles et plus efficaces lors de leur entrée sur le marché de l'emploi, il est désormais nécessaire de les former à la maîtrise de problématiques complexes, en lien avec le monde professionnel qui les entoure. Ce besoin est d'autant plus criant qu'on relève un cloisonnement croissant des connaissances des étudiants lié à la spécialisation de leurs études et des méthodes d'enseignement qui négligent les applications concrètes au profit d'approches purement théoriques. L'ouverture d'un enseignement de "Développement Durable" permet-

tra de relever en partie ces défis, en sollicitant les connaissances économiques, écologiques, patrimoniales et politiques des étudiants, tout en les mettant en pratique dans le cadre d'un projet annuel au service de partenaires locaux.

Ces trois projets exigeront **une adaptation de la BU (bibliothèque universitaire) Jean Paul II pour en faire un *learning-center***. Déjà conçue sur un modèle proche de cet objectif dès son origine, la BU de l'ICES devra être dotée de moyens matériels et informatiques supplémentaires pour accompagner ces évolutions pédagogiques. Une mise en commun de ressources numériques avec une ou deux université(s) partenaire(s) du réseau ICUSTA permettrait un enrichissement rapide des fonds de la bibliothèque.

V. Conforter l'esprit de L'École Universitaire et mieux installer la marque ICES

S'il souhaite participer de façon plus étroite au développement de l'enseignement supérieur régional et national, l'ICES ne saurait renoncer à son originalité sans laquelle il n'aurait ni raison d'être, ni légitimité. L'esprit pionnier et innovant qui a présidé à la fondation de l'ICES perdure et doit se développer plus encore. Il ne s'agit pas nécessairement de promouvoir des solutions coûteuses, révolutionnaires ou avant-gardistes. Il s'agit de remplir le plus efficacement possible la mission de formation des jeunes afin d'offrir à la société de demain des personnes disposant d'une expertise technique, armées d'une culture suffisamment ample pour comprendre le monde dans sa globalité et sa complexité, dotées de capacités d'adaptation et du sens des responsabilités : l'ICES estime remplir ainsi un rôle social majeur.

Offrir à tous les moyens indispensables à l'insertion dans les études et la vie professionnelle

La maîtrise des fondamentaux est le préalable à toute insertion, bien avant la connaissance et la compréhension d'une discipline quelle qu'elle soit. Ces fondamentaux ne sont pas à proprement parler des savoirs, mais des compétences absolument primordiales sans lesquelles rien d'autre n'est vraiment possible.

L'ICES exige de ses étudiants une aisance minimale dans quatre domaines : la maîtrise de la langue française tant à l'écrit qu'à l'oral, la fluidité de l'expression orale et écrite en langue anglaise, la capacité à manier les outils numériques de base, l'apprentissage des codes et comportements adaptés à la vie sociale et en entreprise. À cette fin, les étudiants utilisent les moyens mis à leur disposition par l'ICES dans les différentes filières : certificat de français, certificat d'anglais, certificat informatique ; la progression et l'assimilation des notions font l'objet d'une évaluation intégrée chaque année aux résultats sous la forme appropriée.

L'apprentissage des comportements adéquats relève de la pratique quotidienne de la vie de l'Institut ; les stages, les épreuves orales et les présentations de travaux personnels sont plus particulièrement utilisés pour favoriser la progression dans ce domaine.

Pour faciliter la tâche des étudiants, **l'ICES crée un sas d'entrée et un sas de sortie** destinés à les aider à franchir deux étapes délicates : celle de l'entrée dans les études supérieures et celle de la sortie de l'ICES au terme d'une licence ou d'un master, soit en vue de poursuivre des études, soit en vue d'accéder à un premier emploi. Dans les deux cas, l'objectif est de favoriser une prise de conscience par les étudiants de l'environnement qui sera le leur et de donner quelques outils néces-

saires pour réussir et assumer leur nouveau ou futur statut.

Le sas d'entrée prend la forme d'un stage préalable à l'entrée en première année de licence, et dont certaines modalités peuvent être mises en œuvre jusqu'aux congés de fin octobre de première année : ce sas peut comporter des bilans et des obligations de mise à niveau.

Le sas de sortie comporte une aide à l'orientation, mais aussi une formation à l'entrée dans les métiers par des praticiens (entretien d'embauche, rédaction de curriculum vitae, etc.).

Développer la mise en situation préprofessionnelle des étudiants

Pour préparer les étudiants à la vie professionnelle, rien ne vaut les stages exigés dans la plupart des filières dès la fin de la première année de licence ou les engagements associatifs des étudiants ; ce sont de vrais tremplins pour l'emploi.

Cependant, il est possible de favoriser une professionnalisation de la formation académique elle-même en proposant en troisième année de licence et en master, en lien avec les milieux économiques, **des enseignements intégrés dans les cursus et consistant en des prestations de service pour des partenaires locaux**. Il peut s'agir par exemple de conseils juridiques dans le cadre d'une "clinique du droit" qui pourrait être initiée en lien avec le barreau de La Roche-sur-Yon, ou encore de conseils en développement d'entreprise à travers une "clinique du développement durable". De telles initiatives permettent en outre de favoriser le travail en équipe qui est la règle dans le monde professionnel, alors que la démarche universitaire est très souvent individualiste.

Les modes d'évaluation des enseignements les plus classiques seront réorientés pour favoriser le qualitatif (capacité à réfléchir et à s'exprimer) plus que le quantitatif (contrôle

de connaissances). L'ICES s'est inscrit de longue date dans une évaluation permettant à l'étudiant de se jauger tout au long de son cursus et non seulement lors d'examens terminaux : galops d'essais et tests de positionnement permettant aux étudiants de savoir s'ils sont au rendez-vous des exigences, ou encore des contrôles continus dans les filières scientifiques.

Cela ne suffit plus. L'expérience prouve que, même lorsqu'ils savent, les étudiants peinent bien souvent à utiliser leurs connaissances à bon escient lors de mises en pratique et à les mettre en lien entre elles. Les évaluations peuvent être conçues pour pallier cette difficulté : oraux techniques transversaux, mises en situation impliquant le recours à de multiples compétences. Dès 2015-2016, des filières de sciences humaines mettent en œuvre ces dispositifs soit en licence, soit en master.

Permettre à certains d'enrichir leur cursus par un certificat / diplôme de l'ICES (ICES Award)

L'ICES offre la possibilité aux étudiants qui le souhaitent et qu'il sélectionne, selon des modes à déterminer, de poursuivre un programme complémentaire de formation ouvert à toutes les filières.

Par la délivrance de ce certificat/diplôme, l'ICES s'engage sur la qualité de l'étudiant dans tous les aspects de sa formation à l'ICES (technique, humaine, morale).

Ce programme de formation complémentaire ne sera accessible qu'à partir de la deuxième année de licence, comportera plusieurs volets et visera un haut niveau de maîtrise des fondamentaux (langue française, anglais, compétences informatiques), une large culture des humanités à caractère pluridisciplinaire (philosophie morale, doctrine sociale, histoire des arts, littérature, culture scientifique), un enseignement de théologie et

un cours sur l'histoire de l'Église, l'engagement dans un service pour évaluer le sens des responsabilités.

L'acquisition des modules sera progressive et peut nourrir un carnet de compétences.

Ce programme peut comporter une année de césure, ce qui permet une personnalisation du parcours de chaque étudiant.

VI. Diversifier l'offre de formation

La carte des formations universitaires de l'ICES est caractérisée par sa simplicité et sa lisibilité. Il s'agit d'une qualité majeure que l'ICES souhaite préserver, car elle favorise la meilleure intelligence possible des enjeux de la formation universitaire par les étudiants, futurs étudiants et leurs parents, là où la segmentation et la spécialisation excessive des formations sont source de confusion et d'inégalités entre les initiés du système éducatif et les autres. Ici encore, l'esprit de L'École Universitaire veut privilégier le service et le discernement de ceux qui la fréquentent.

Sans remettre en cause cette caractéristique, l'ICES étoffe dans les années à venir les parcours de formation qu'il offre, soit pour consolider ce qui existe déjà, soit pour proposer des cursus en accord avec l'identité propre de l'ICES ou ajustés aux besoins du tissu économique local ou régional.

Maintenir et consolider l'éventail des formations

Les étudiants de l'ICES peuvent aujourd'hui accéder à huit licences en sciences humaines, en sciences sociales et en sciences exactes. Cette diversité est directement liée à la volonté d'offrir au plus grand nombre de Vendéens la possibilité de poursuivre sur place des études supérieures universitaires ; elle est aussi un facteur de crédibilité de

l'ensemble de l'offre de formation de l'ICES. L'objectif des prochaines années est donc de conserver l'équilibre actuel, dans toute la mesure du possible.

À cette fin, les effectifs des filières les plus fragiles doivent être confortés ; tel est le cas notamment en lettres, en mathématiques, en physique-chimie, et dans une moindre mesure en histoire. Outre l'effort de communication indispensable pour assurer la notoriété de filières encore trop peu connues, l'attractivité de ces disciplines à l'ICES peut probablement être accrue de plusieurs manières.

La première voie est la **proposition aux lycéens de terminale de perspectives de formation sur cinq années**, soit que l'ICES développe en son sein des seconds cycles, soit qu'il noue des partenariats avec des universités ou des écoles pour assurer des poursuites d'études aux étudiants qui le fréquentent (*voir infra*).

Faire preuve d'originalité en offrant des parcours exigeants à de bons étudiants sortant du bac est également une façon de renforcer l'image et la qualité des cursus proposés. Le sillon des doubles cursus mérite d'être creusé par plusieurs filières, après les doubles licences histoire-droit ou histoire-lettres et le double diplôme droit-économie management.

Recourir plus largement à l'alternance, lorsque la discipline – notamment en droit – s'y prête, permettrait sans doute de répondre à une attente des étudiants soucieux d'une insertion professionnelle précoce et des entreprises qui souhaitent des jeunes, certes dotés d'expertises théoriques, mais également capables de s'adapter rapidement et de transformer leurs savoirs en savoir-faire.

Développer les seconds cycles

Parce que les étudiants entrant en licence à l'ICES envisagent pour la plupart des études supé-

rieures longues – au moins cinq ans –, parce que la crédibilité d'une filière universitaire nécessite de disposer de propositions de niveau I (master), l'ICES étoffe son offre de formation de second cycle. Plusieurs possibilités s'offrent à l'ICES qui les utilisera simultanément.

Une première passe par la conclusion d'accords avec des établissements de formation – grandes écoles ou universités françaises ou étrangères – qui offriraient des poursuites d'études aux étudiants ayant obtenu une licence à l'ICES. L'ICES doit notamment utiliser l'atout de son réseau déjà important d'universités partenaires en Europe et en Amérique du Nord.

Cela concerne tout particulièrement les départements de formation s'arrêtant à ce jour à la licence (niveau II), mais les autres filières, bien que dotées de masters, peuvent tirer également bénéfice de telles conventions, par exemple pour atteindre le bac +6 qui commence à devenir un standard dans certaines spécialités. Les modalités de mise en place de ces parcours peuvent être diverses : poursuite d'études hors de l'ICES en France ou à l'étranger, installation à l'ICES de cycles de formation conduisant à un master ou à un diplôme d'école.

Diversifier les parcours de niveau master propres à l'ICES est l'autre voie qu'explore l'Institut. Ce peuvent être des cursus liés à l'identité même de l'ICES tels que le master « Humanités catholiques » déjà existant, ou le master « Histoire et droit des relations Église-État » qui ouvrira en 2016-2017. Les formations peuvent répondre à des besoins locaux, par exemple en informatique, en recherche clinique ou dans le domaine des technologies et du droit de la mer.

Créé en 1990 par l'enseignement catholique de Vendée, l'ICES reçut la mission de former de futurs maîtres des établissements catholiques primaires et secondaires. À ce jour, plus d'un millier

d'anciens élèves sont professeurs des écoles ou des collèges et lycées, après avoir suivi pour beaucoup d'entre eux un cycle de préprofessionnalisation en licence – FME : formation aux métiers de l'enseignement –, et pour certains une préparation aux concours de recrutement du second degré.

Les réformes successives, et notamment celles de 2008-2009 et de 2012-2013, n'ont pas permis à l'ICES de prendre sa place dans le processus de mastérisation. L'ICES recherche donc les moyens pour réinvestir la formation des maîtres du premier et du second degrés, en s'efforçant de construire une proposition académique et pédagogique originale et adaptée au caractère propre de l'enseignement catholique en premier et en second cycles.

Mieux relier l'offre de formation de l'ICES au monde économique et de l'entreprise

Après avoir consulté des représentants du monde économique et en partenariat avec le CNAM, l'ICES a procédé à l'ouverture, en septembre 2015, d'un double cursus droit-économie-management qui permet à des étudiants d'accéder en trois ans à une licence en droit et au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG). Cette formation, qui trouvera un prolongement au niveau master, répond à une attente des entreprises et s'inscrit dans le schéma local de l'enseignement supérieur qui ouvre la perspective de l'installation d'un master de management à La Roche-sur-Yon.

Dans le prolongement de cette initiative, **l'ICES crée un nouveau département de formation et de recherche dans le domaine de l'économie et de la gestion** qui, partant de la préparation au DCG déjà existante dans le cadre d'une licence en droit, développe une ou des propositions de formation à bac +3 et bac +5, en lien étroit avec les entreprises vendéennes, dans les champs de la gestion, de la comptabilité et du management.

Le même état d'esprit préside à **la création d'un département de formation continue à part entière**. Ayant assuré des stages de formation au profit des barreaux de La Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne, l'ICES dispose d'une expérience en la matière, qu'il peut étoffer et mettre à la disposition des entreprises, notamment en droit, en langues et à terme en management, domaine dans lequel l'ICES possède des expertises en raison de son enracinement chrétien et de l'anthropologie qui en découle.

VII. Poursuivre l'internationalisation de l'ICES

Depuis le début des années 2000, l'ouverture à l'international est devenue une des caractéristiques majeures de l'ICES, au point d'être désormais une marque de fabrique qui explique le choix de l'établissement par certains étudiants.

Conforter les échanges d'étudiants entre l'ICES et les universités partenaires est la priorité pour permettre aux étudiants de l'ICES de suivre une formation d'un semestre ou d'une année à l'étranger dans des conditions financièrement raisonnables.

Pour ce faire, il est nécessaire de conclure de nouvelles conventions d'échanges avec des universités étrangères, notamment sur le continent nord-américain, pour offrir des destinations plus nombreuses, tant pour les départs facultatifs que pour ceux qui sont obligatoires.

Accueillir plus d'étudiants étrangers en échange est la condition de la pérennité des partenariats pour assurer un équilibre acceptable entre entrants et sortants. Cela implique d'accroître l'offre d'enseignements en langue anglaise pour rendre accessibles aux étrangers les cursus de l'ICES.

Inciter plus d'étudiants à des séjours à l'étranger dans le contexte d'une économie de plus en plus mondialisée, de façon à ce que le passage par une université étrangère soit, à terme, considéré comme un point de passage nécessaire dans un parcours d'études supérieures. Toutes les filières de formation de l'ICES sont concernées.

L'un des facteurs susceptibles de convaincre des étudiants de l'utilité d'un séjour à l'étranger est la possibilité d'obtenir un double diplôme, en particulier au niveau du master. L'accord avec l'Université Pazmany Peter de Budapest dans le champ des relations internationales est un modèle intéressant. La recherche s'orientera plus particulièrement vers les États-Unis et les universités canadiennes de langue anglaise.

Des conventions avec des universités étrangères peuvent aussi permettre à des étudiants de l'ICES de poursuivre leurs études supérieures au delà de la licence ou d'accéder, si cela paraît pertinent, à un niveau Bac+6 qui tend à devenir aujourd'hui un élément discriminant sur le marché de l'emploi.

Dans les disciplines où cela paraît indispensable à une formation complète – outre les sciences politiques et l'anglais –, on n'hésitera pas à imposer aux étudiants un départ pour assurer la crédibilité des cursus offerts par l'ICES. Cela peut notamment devenir le cas dans certaines filières juridiques, compte tenu de la place croissante du droit anglo-saxon dont les logiques sont assez différentes de celles du droit français.

Préparer les étudiants français aux échanges internationaux est la condition de la croissance des exigences en la matière. La maîtrise de l'anglais courant au niveau B2 du cadre européen commun de référence est exigée de tous les étudiants en fin de licence ; ceux qui partent à l'étranger doivent se mettre aux niveaux attendus par les

universités d'accueil et vérifiés au moyen des tests d'usage (TOEIC, TOEFL, etc.).

Pour favoriser l'apprentissage de l'anglais, l'ICES reconduit la « *Summer school* » initiée en juillet 2015 en partenariat avec UCCS (Université de Colorado Springs).

Améliorer et développer l'accueil des étudiants étrangers. Pour développer l'accueil d'étudiants étrangers à l'ICES, il est non seulement nécessaire d'accroître l'offre de cours en langue anglaise, mais également d'agir sur les programmes de cours en simplifiant le choix des enseignements proposés dont le contenu doit être présenté de façon succincte via le site internet.

Dans ce cadre, on veillera à ce que les programmes proposés comportent au moins un module d'apprentissage du français et de la culture française et européenne affecté d'un nombre conséquent d'ECTS (une dizaine) et adapté aux étudiants étrangers. L'ICES assume une responsabilité importante sur ce plan, car les étudiants étrangers présents à l'ICES n'auront peut-être plus jamais l'occasion de se frotter à cet héritage culturel.

L'attractivité de l'ICES passe également par l'élaboration de programmes spécifiques à destination des publics d'étudiants étrangers en lien avec les partenaires de l'ICES qui peuvent aider à déterminer les besoins et attentes : stages ou semestres intensifs de FLE (français langue étrangère) de durées variables et envisageables l'été (Summer schools), programmes courts de langue et de culture française et européenne, programmes longs en immersion en France, etc.

Mieux tirer profit du réseau international de l'ICES pour développer de nouveaux enseignements. L'ICES propose déjà deux cours on-line partagés avec des universités du réseau ICUSTA. Le congrès ICUSTA de septembre 2015 (Santiago du Chili) a mis en évidence le souhait des membres du réseau de développer ce type de projets

partagés. À l'instar des échanges d'enseignants rendus possibles par le réseau Erasmus+, les cours *on-line* partagés sont un moyen efficace et original de diversifier, en différentes langues et selon diverses méthodes, l'enseignement proposé aux étudiants de l'ICES.

VIII. Renforcer la recherche

La capacité d'une institution universitaire à susciter en son sein des activités de recherche et à en faire connaître les résultats est un élément déterminant de son avenir, à plus forte raison dans le contexte d'évaluation des universités qui est désormais la règle. L'ICES n'échappe pas à cette exigence et son développement sera en partie subordonné à son aptitude à y répondre, tout particulièrement pour élargir son offre de formation en second cycle. L'essor de la recherche est donc une des premières priorités de l'ICES.

Outre les productions individuelles de ses enseignants-chercheurs, l'ICES dispose, en matière de recherche, d'un savoir-faire acquis depuis plus d'une dizaine d'années et dont les fruits sont les nombreux colloques et journées d'études organisés au rythme de 5 à 7 par an, les projets de recherche conduits par des équipes de l'ICES, notamment en histoire et en lettres, la coopération avec le CVRH (Centre vendéen de recherches historiques).

Il n'en demeure pas moins que la taille modeste de l'ICES, à laquelle il est attaché pour les raisons déjà évoquées et qui font l'originalité de L'École Universitaire, ne permet pas le déploiement de laboratoires du type de ceux qui existent dans les grandes universités publiques.

En ce domaine comme dans les autres, l'ICES fait de sa petite taille un atout pour favoriser un modèle original d'activité de recherche.

Privilégier la pluridisciplinarité de la recherche

Le nombre raisonnable d'étudiants et de professeurs et le caractère ramassé des locaux favorisent la rencontre des disciplines. Il s'agit d'un atout décisif.

Là où le gigantisme des grandes universités favorise plutôt le repli sur elles-mêmes des disciplines, des facultés ou des départements, les caractéristiques de l'ICES permettent une approche la plus complète et la plus riche des objets de recherche retenus. Ainsi est-il possible de croiser sur un même sujet, selon les cas, les entrées historique et philosophique, les points de vue des juristes, des politistes ou des littéraires, l'analyse des économistes, des biologistes ou des physiciens, etc. C'est une opportunité à saisir, car l'un des risques majeurs, tant sur le plan de la formation que de la recherche, est l'isolement des savoirs qui est un obstacle à la connaissance, à la compréhension et à la cohérence.

Sans s'interdire des travaux à caractère disciplinaire, l'ICES privilégie les thématiques de recherche pour lesquelles une approche pluridisciplinaire paraît pertinente. Ni stricte disciplinarité parfois asséchante, ni interdisciplinarité ou transdisciplinarité qui diluent les savoirs pour des résultats peu probants ou inutilisables, mais confrontation des approches pour un enrichissement mutuel des disciplines savantes.

Cet axe de travail est en outre en parfaite cohérence avec le projet académique et pédagogique de l'ICES dont le but est de favoriser, tant chez les professeurs que chez les étudiants, une approche large et une analyse systémique des phénomènes et des événements.

Dégager les moyens d'une activité de recherche soutenue et régulière

Dès l'année universitaire 2015-2016, le Centre de Recherche (CRICES, Centre de Recherche de l'ICES), créé le 13 mai 2015, est installé. Composé d'enseignants-chercheurs ayant manifesté leur intérêt pour une collaboration au sein du CRICES et admis par le Conseil du Centre, soit à titre principal, soit à titre secondaire, le CRICES dispose d'un budget annuel qui lui est dédié. La politique du centre de recherche est déterminée par le Conseil du CRICES. Pour en assurer la pérennité et le bon fonctionnement, le CRICES est dirigé par un directeur et un secrétaire général qui en assurent l'administration et le suivi.

C'est au sein du CRICES que les projets de recherche des chercheurs et équipes de chercheurs de l'ICES sont élaborés et mis en œuvre.

Chaque colloque proposé par le CRICES bénéficie d'un budget propre alloué par le Conseil d'administration de l'ICES, après avis du Conseil scientifique. Les autres activités scientifiques sont financées sur le budget alloué annuellement au CRICES.

Sur le modèle des allocataires de recherche des universités publiques, l'ICES s'attache progressivement le concours de doctorants qui participent aux activités de recherche au sein du CRICES et assument une charge d'enseignement adaptée à leur situation.

Cultiver un lien étroit entre recherche et enseignement

L'esprit de L'École Universitaire irrigue non seulement l'activité d'enseignement et de formation, mais présente aussi des avantages pour la vitalité de la recherche en même temps qu'il lui donne une coloration particulière.

Le nombre raisonnable d'étudiants, notamment en master, permet de les associer réellement au travail de réflexion, et non de les cantonner dans des tâches matérielles connexes aux colloques, journées d'études et séminaires. En outre, l'ICES poursuit l'expérience de la Journée des Jeunes Chercheurs qui permet à des étudiants de master, parfois même à des étudiants de troisième année de licence, de faire leurs armes en élaborant des communications dont les Presses de l'ICES assurent la publication et la diffusion.

Ainsi la recherche peut rencontrer effectivement la formation, et non seulement dans des discours convenus qui se contentent de poser, sans conséquences concrètes, le principe selon lequel il n'est pas de second cycle universitaire possible sans adossement à la recherche. L'intention est double : d'une part donner aux étudiants le goût de la recherche et de la réflexion par des travaux qui les incitent à fréquenter les bibliothèques, à exercer leur esprit critique, et tout simplement à penser, d'autre part renouer avec la tradition universitaire française qui, loin de cloisonner enseignement et recherche ou de subordonner l'enseignement à la recherche, considère les deux activités comme indissociables et susceptibles de s'enrichir et de se fructifier mutuellement. Cette démarche de formation par la recherche et à la recherche pourra passer par la conduite de projets individuels ou collectifs dès le niveau licence tant dans les parcours des sciences exactes que des sciences humaines.

IX. Favoriser le dialogue entre foi et raison, les chrétiens et le monde

Dès l'origine, le projet de l'ICES est de participer à l'évangélisation dans et par le monde universitaire. Il s'inscrit ainsi dans l'esprit rappelé par la lettre en-

cyclique du pape Jean Paul II de 1998 : « *L'homme sait reconnaître sa route à la lumière de la raison, mais il peut la parcourir rapidement, sans obstacle et jusqu'à la fin, si, avec rectitude, il situe sa recherche dans la perspective de la foi. La raison et la foi ne peuvent donc être séparées sans que l'homme perde la possibilité de se connaître lui-même, de connaître le monde et Dieu de façon adéquate*¹⁶. »

Développer un enseignement spécifique

Le dialogue entre foi et raison emprunte bien sûr la voie des disciplines canoniques. Il passe aussi, et plus que jamais, par l'enseignement et la recherche dans les sciences profanes, tant les enjeux éthiques y sont importants pour l'avenir de l'Homme. Interroger les sciences profanes à la lumière du magistère, interroger le magistère à la lumière des sciences profanes, voilà une responsabilité majeure que l'ICES veut assumer en tant qu'établissement universitaire, tout en étant conscient des risques qu'une telle entreprise recèle.

« *La foi ne craint pas la raison, mais elle la recherche et elle s'y fie*¹⁷. » Aussi l'ICES souhaite éclairer son travail et son activité à la lumière de la foi catholique dans le respect de la liberté d'enseignement propre à l'université.

L'ICES propose dans chaque parcours de formation **un enseignement spécifique permettant d'ouvrir les étudiants, à la lumière de la foi et du magistère, aux enjeux humains, éthiques et spirituels** des disciplines qu'ils étudient. Cet enseignement portera le souci de ne jamais « *se contenter de vérités partielles et provisoires, sans plus chercher à exposer des questions radicales sur le sens et sur le fondement ultime de la vie humaine, personnelle et sociale*¹⁸ ». L'institut doit,

16. Jean Paul II, *Fides et ratio*, n° 16.

17. *Ibid.*, n° 43.

18. *Ibid.*, n° 5.

parce qu'il est catholique, garantir et revendiquer la liberté d'enseignement des enseignants, sans pour autant jamais se départir de sa mission d'apporter l'éclairage du magistère sur les sujets abordés.

Proposer explicitement la foi chrétienne au cœur de la vie de campus

Dans le contexte de laïcisation et de sécularisation de la France, une des responsabilités essentielles d'un institut catholique est l'enseignement de la foi, et tout particulièrement de permettre la première annonce de l'Évangile. Première, « *cela ne veut pas dire qu'elle se trouve au début et qu'après elle est oubliée ou remplacée par d'autres contenus qui la dépassent. Elle est première au sens qualitatif, parce qu'elle est l'annonce principale, celle que l'on doit toujours écouter de nouveau de différentes façons et que l'on doit toujours annoncer de nouveau*¹⁹. »

La première annonce est résumée ainsi par le Pape François : « *Jésus Christ t'aime, il a donné sa vie pour te sauver, et maintenant il est vivant à tes côtés chaque jour pour t'éclairer, pour te fortifier, pour te libérer*²⁰. »

L'ICES déploie la première annonce auprès des étudiants comme des professeurs et des personnels, au cœur même de l'Institut, en évitant, autant que faire se peut, l'impression de juxtaposition des activités pastorales et universitaires. Grâce à la présence d'un aumônier dédié qui propose des temps de catéchèse, un accompagnement et une vie sacramentelle quotidienne, cette annonce est présente. Il est proposé à tous et à chacun de rencontrer le Christ et de le suivre.

« *La compréhension est la récompense de la foi. Ne cherche donc pas à comprendre pour croire,*

*mais crois afin de comprendre, parce que si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez pas*²¹. »

Exercer la charité ad intra et ad extra

« *J'aurais beau être prophète, avoir toute la science des mystères et toute la connaissance de Dieu, j'aurais beau avoir toute la foi jusqu'à transporter les montagnes, s'il me manque l'amour, je ne suis rien*²². »

L'ICES encourage les initiatives existantes et soutiendra celles à venir dans le domaine de l'attention aux plus pauvres, aux plus petits et aux plus faibles. Ces initiatives peuvent être le fait des étudiants ou des personnels enseignants ou administratifs. Elles sont aussi le fait de l'ICES comme institution.

Ad intra, cela doit se traduire par un souci permanent de la bienveillance.

L'accueil d'étudiants porteurs de handicap est soutenu et compris comme un enrichissement humain réel.

L'ICES veillera à l'accessibilité aux études d'étudiants en situation de pauvreté. Les difficultés de paiement des frais de scolarité feront l'objet d'une attitude compréhensive, juste et charitable.

Les situations de pauvreté sont aussi présentes hors de l'ICES proprement dit.

De nombreux étudiants sont engagés auprès d'organismes caritatifs. L'ICES souhaite inciter plus encore les étudiants à s'engager auprès de ceux qui sont dans le besoin à travers des actions concrètes, telles les maraudes effectuées avec la Société Saint-Vincent-de-Paul par exemple.

Des étudiants choisissent de donner une ou plusieurs années de leur vie après leurs études à

19. Pape François, *Evangelii Gaudium*, n° 164.

20. *Ibid.*, n° 164.

21. St Augustin, *Homélie sur l'Évangile de Jean*, Tract. XXIX, n° 6, p. 707.

22. St Paul, Cor. 13, 1.

l'ICES au sein d'associations caritatives (Missions étrangères de Paris-MEP, Fidesco, Le Rocher, etc.). L'ICES fait connaître et favorise ces engagements par les moyens à sa disposition.

Pour toutes sortes de raisons (guerres, situations économiques, etc.), des jeunes ont des difficultés à poursuivre des études supérieures dans leurs pays d'origine. C'est notamment le cas au Moyen-Orient et en Afrique.

Dans la mesure de ses moyens, l'ICES accueille gracieusement des étudiants étrangers, en particulier des étudiants de familles chrétiennes persécutées et déshéritées ou des étudiants méritants d'universités avec lesquelles l'ICES est ou pourrait devenir partenaire.

X. Développer la vie de campus

Une université ne saurait se réduire à un lieu d'enseignement où l'on se contente de transmettre des savoirs. C'est aussi un lieu de vie où se rencontrent des personnes : des étudiants, des professeurs, des parents, des personnels d'encadrement et de service, des visiteurs et invités, des chercheurs, etc.

Faciliter et favoriser les activités des uns et des autres, notamment des étudiants, contribue à créer un climat favorable aux apprentissages, renforce le sentiment d'appartenance et de cohésion, donne de l'ICES une image favorable que portent ses différents acteurs et ceux qui viennent à sa rencontre.

Encourager les étudiants à s'engager au delà des études universitaires proprement dites est une priorité éducative de l'ICES, parce que l'ICES veut former des adultes dotés d'enthousiasme et prêts à donner du temps au service des autres.

Ces engagements peuvent prendre des formes très variées. Activités sportives, artistiques, associa-

tives—notamment dans les associations étudiantes—humanitaires, caritatives ou autres peuvent se dérouler soit au sein de l'ICES, soit en dehors.

L'ICES trouve les moyens de valoriser ces initiatives dans les cursus académiques à la condition qu'elles s'inscrivent dans une démarche de formation validée par les responsables pédagogiques. Les responsables des associations étudiantes de l'ICES voient en outre leur rôle effectivement reconnu dans le cadre d'instances de l'établissement aménagées à cet effet.

Conserver et amplifier les propositions favorisant une large ouverture d'esprit des étudiants aux problèmes contemporains, aux questions de société, à la culture et à la création artistique : conférences de l'ICES éclectiques et susceptibles d'intéresser tous les publics, communication des offres d'activités et de spectacles de la ville de La Roche-sur-Yon, etc. Ces événements sont aussi l'occasion pour les étudiants de sortir du milieu exclusivement étudiantin, de rencontrer des personnes de tous âges et de tous horizons et de participer à l'animation de la ville.

Adapter les locaux aux besoins de la vie de campus. L'exiguïté actuelle des locaux ne permet pas de distraire des salles ou des espaces indispensables à la délivrance des enseignements, et ce d'autant plus que le nombre des étudiants a cru fortement dans les dernières années.

Tout projet d'extension devra prendre en compte les besoins de la vie universitaire autres que strictement scolaires : lieux de restauration pour les étudiants et pour les personnels, lieux de détente, lieux de travail personnel des enseignants vacataires, lieux de rencontre entre personnels et entre étudiants, salles de travail pour faciliter l'accompagnement du travail et le soutien des étudiants par les professeurs, salles dotées d'équipements numériques pour le travail en équipe des étudiants.





Conclusion



Essaimer L'École Universitaire

L'ICES souhaite se développer pour atteindre un effectif d'environ 2000 étudiants à l'échéance 2025. Il s'agit d'une croissance forte, mais qui reste délibérément maîtrisée. En effet, le modèle de L'École Universitaire suppose une proximité effective entre étudiants, familles, corps professoral et direction de l'établissement.

Une seconde voie de croissance de L'École Universitaire est cependant envisageable.

Il existe en effet, hors de Vendée, une demande de parents et d'étudiants pour une véritable formation universitaire globale, intellectuelle et morale s'inscrivant dans la tradition éducative de l'Église. L'ICES a en outre été sollicité à plusieurs reprises dans la perspective de création d'autres établissements de même type sur le territoire national.

L'ICES n'a ni les moyens, ni l'intention de donner naissance à des antennes, cette formule ne lui semblant pas compatible avec le concept même de L'École Universitaire. En revanche, l'ICES est

prêt à accompagner des initiatives locales s'inscrivant dans le même esprit et partageant les mêmes préoccupations éducatives, à l'exemple de l'essai-mage des couvents des ordres religieux se référant à la même règle, mais dotés d'une totale autonomie.

En se référant au modèle vendéen et à l'esprit de L'École Universitaire, des ICES pourraient ainsi être créés à l'initiative d'évêques désireux de développer dans leurs diocèses respectifs un enseignement universitaire placé sous leur responsabilité directe.

Ces différents ICES pourraient être regroupés dans une association régie par une charte définissant les principes fondamentaux de L'École Universitaire en termes éthique, académique et d'organisation. La fondation ICES sous égide de la Fondation Saint-Matthieu pour l'école catholique pourrait apporter son concours à de tels projets.

Un objectif raisonnable pourrait être d'accompagner l'émergence d'un nouvel ICES dans les 5 ans à venir.

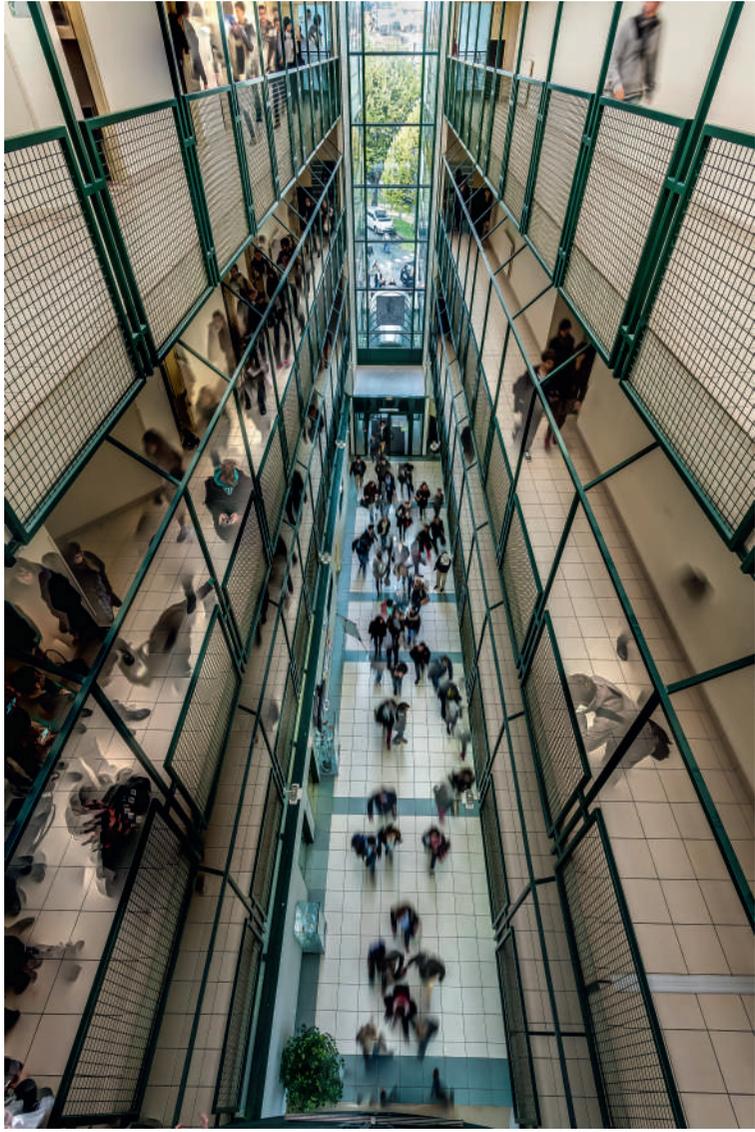


Table des matières

Avant-propos

Un nouveau souffle	1
--------------------	---

Préambule

« Plus petit, mais plus grand » ; « <i>Small, yet great</i> »	3
---	---

Le contexte

I. Un environnement économique et social favorable	8
II. Le terreau porteur de l'enseignement catholique	10
III. Le sillon de la nouvelle évangélisation tracé par Jean Paul II	10
IV. Un contexte universitaire complexe et contrasté	11

L'état des lieux

I. L'évolution des effectifs : une progression constante et contrastée	17
II. L'origine géographique des étudiants : la diversification est en cours	17
III. L'origine sociale des étudiants : un éventail largement ouvert	18
IV. L'origine scolaire des étudiants : la prépondérance de l'enseignement catholique	20
V. La répartition des étudiants par sexe : une situation atypique	21
VI. Le corps professoral : l'excellence tous azimuts	22
VII. Le nombre de diplômés : 5000, presque une cohorte !	22
VIII. Les taux de réussite à l'ICES : le fruit du travail et de la rigueur de L'École Universitaire	23
IX. Les foyers étudiants et la proposition explicite de la foi, éléments déterminants du projet de l'ICES	25
X. L'ouverture internationale, vecteur de renouvellement de L'École Universitaire	27

<i>La vision</i>	29
I. L'identité de l'ICES	30
II. La mission de l'ICES	31
<i>Une ambition</i>	35
<i>10 priorités pour 10 ans</i>	35
I. Mieux inscrire l'ICES dans son environnement	36
II. Accroître sensiblement le nombre d'étudiants	38
III. Renouveler la gouvernance	39
IV. Adapter le modèle de L'École Universitaire	42
V. Conforter l'esprit de L'École Universitaire et mieux installer la marque ICES	44
VI. Diversifier l'offre de formation	46
VII. Poursuivre l'internationalisation de l'ICES	48
VIII. Renforcer la recherche	49
IX. Favoriser le dialogue entre foi et raison, les chrétiens et le monde	51
X. Développer la vie de campus	53
<i>Conclusion</i>	55
Essaimer L'École Universitaire	56

